Grille (françois Joseph)

Lettre au docteur Sariser

sur

les medecins
Chamfort
Andrieux
Mirabeau
Agnès Sorel
etc

A
XXX
V
19/8

François Joseph Grille est né à Angers en 1782
mort à l'Etang-sur-Marly en 1853.
1847 bibliothécaire à Angers et préfet de la Vendée en 1848.
Il avait été soldat en Vendée en 1807.
et directeur des sciences à l'intérieur en 1828.
On a de lui : les théâtres 1817.
mémoires sur la Révolution 1825.
Siège d'Anvers 1843.
Vendée en 1793 — 1852
Pastels, fabliaux, miettes 1853.
Autographes, fleurs des pois
etc.

A xxxv
19/08

25770/P/1

# LETTRE

# A M. LE DOCTEUR PARISET.

ANGERS, IMP. DE COSNIER ET LACHÈSE.

42550

LETTRE

# A M. LE DOCTEUR PARISET,

## SUR LES MÉDECINS ET LA MÉDECINE,

SUR L'INSTITUT ET LE COLLÉGE DE FRANCE,

SUR CHAMPFORT, ANDRIEUX, MIRABEAU,

LE TOMBEAU D'AGNÈS SOREL :

ÉLECTIONS, EXCLUSIONS, RÉINTÉGRATIONS,

QUERELLE

**Entre un Préfet et un Archevêque.**

---

PAR F. GRILLE.

PARIS,
CHEZ TECHENER, PLACE DU LOUVRE, 12.

1847.



LETTRE

# A M. LE DOCTEUR PARISET.

---

A Angers le 2 février 1847.

Je vous salue, ô le plus franc des docteurs, le plus fin des habiles, l'un des esprits les plus déliés et les plus délicats de France! Etes-vous de l'Académie? oui, de celle de médecine et secrétaire perpétuel; mais de l'Académie française? non, vous n'en êtes pas. Quoi! vous n'êtes pas de l'Académie française; eh! qui en sera donc? que font les quarante, à quoi pensent-ils, qui les inspire, qui admettent-ils dans leurs rangs? Ils appellent M. Dupin, M. Molé, M. de Quelen, à la bonne heure, il y a là sans nul doute des capacités et qualités particulières, mais vous, Monsieur, ils vous laissent à la porte, comme une âme en peine. Ils attirent ceux qui ont certaines idées, certaines opinions, une certaine position, une certaine forme et qui répondent à de certains intérêts, soit, j'y consens, mais cela doit-il aller jusqu'à négliger les gens de votre espèce? jusqu'à vous oublier, vous repousser même, vous, l'homme aux vues étendues, profondes, générales; vous qui sur toutes sortes de matières avez des jugements prêts, qui avez du style et dix fois ce qu'il faut pour ajouter à l'éclat du corps et des séances?

Oh! quand viendra l'heure des réparations solennelles!

Vous m'avez envoyé les manuscrits de vos éloges et je n'ai pas besoin de dire que j'en suis enchanté. Ils sont là reliés, sur nos tablettes, en bonne compagnie et flanqués d'autographes de Voltaire et de Carnot, de M. de Lamartine et de Bernardin de Saint-Pierre; entourés et enveloppés de précieux cahiers, d'ouvrages rares, fruits de toutes les plumes fécondes, brillantes, élégantes et sublimes.

Je l'écrivais ce matin au digne et savant Lemercier, l'un des bi-

bliothécaires du Jardin des Plantes : vous étiez fait pour vivre dans le siècle de Louis XIV. Instruction variée, grâce parfaite, éloquence, loyauté, tout est en vous à un très haut degré et tout ce que vous avez et tout ce que vous êtes se reflète dans vos œuvres. Vous étiez né pour être le commensal et l'émule des Pascal, des Bossuet, des Sévigné, des Racine, des La Bruyère. Mais, dieu merci, vous avez tardé à venir; dieu merci vous êtes de notre temps, vous vivez, vous n'êtes pas enterré, enfoui, perdu à jamais dans le royaume des ombres; nous possédons non seulement vos écrits et vos livres, mais votre personne, en chair et en os; nous allons vous voir à Paris, vous voir à Luciennes et toujours nous éprouvons un plaisir extrême à vous retrouver, à vous entendre, à vous suivre dans ces entretiens sérieux et légers, divertissants et graves qui chez vous et par vous ne se peuvent tarir.

J'ai, par mille circonstances ou heureuses ou fâcheuses et par mille accidents ou avantages, été lié avec des médecins en très grand nombre. J'en ai vu de bien entreprenants et de bien aimables; j'en ai vu de voyageurs et de stationnaires. Je connaissais Godfroy, Havet et Plée, je leur fis donner des passeports et fournir des armes pour se lancer dans les contrées sauvages qu'ils voulaient explorer; ils n'en sont pas revenus; ils ont été massacrés ou bien ils ont péri par le scorbut et la faim sur des plages inhospitalières. Je les ai regrettés et pleurés, je consacre ici leurs efforts et j'honore leur mémoire! Ah! que n'ai-je pu faire avoir des pensions à leurs familles!

Les médecins de théâtre et de salon sont plus heureux, ils ne se risquent point, ils engraissent. Ils sont voluptueux et badins; ils se ménagent, se poussent. J'en ai vu de tout-à-fait à la mode qui se faisaient payer par visite, vingt francs, trente, cinquante francs, ou même dans une autre monnaie plus galante et plus tendre; ils recevaient en cadeau des tapis, des aiguières, des montres, des pendules, quelquefois un cabriolet avec son cheval, attelé, fringant. Que ne fait-on pas pour un jeune docteur qui vous ôte la migraine et qui vous sauve!

J'ai vu des médecins d'ambulance, des médecins d'athénée, des médecins qui tuaient des chiens et des moutons pour étudier l'homme sur l'animal et chercher dans la mort des brutes les secrets de la vie intelligente.

J'ai vu des médecins dévoués qui ne dormaient plus dès qu'ils avaient une femme, ou un adolescent, ou un vieux marin ou un simple paysan attaqué du choléra ou du typhus. Ils observaient les yeux, la peau, les cuisses, le ventre. Ils venaient à l'aurore, ils revenaient à midi, ils étaient là au crépuscule et à la brune, ne se couchant qu'habillés pour accourir plus vite au premier signal de détresse et de peur.

O valeureux amis de l'humanité! d'une attention et d'une patience inouïes! adroits à poser les synapismes, à panser les blessures et d'un art ingénieux à rassurer les cœurs, à ranimer l'espérance, et (pres que) dans le deuil, à exciter la joie!

La médaille a son revers. Je vous ouvre mon âme et ne déguise avec vous ni la pensée ni l'expression. J'ai vu des médecins d'évêques et de sacristie qui mêlaient le rosaire à leur pratique et faisaient leur chemin par la fréquente communion et le chapelet. J'en ai vu de matérialistes par centaines et qui, reniant Dieu, se moquant du diable, voulaient percer les mystères de la nature à l'aide d'un bistouri et d'un scalpel. J'en ai vu d'effrontés qui, devant filles ou femmes, veuves ou vierges, nommaient impudemment par leur nom les choses cachées et racontaient en riaudant les plus scabreuses aventures.

J'ai vu des médecins experts au jeu, aux cartes, et (le dirai-je!) qui trichaient aux dés ou faisaient sauter la coupe comme ils auraient arraché une dent, ou opéré la cataracte. Il y en a au bagne comme des notaires. Il y en a des lestes qui montent à cheval comme Franconi, qui chassent, qui valsent, qui nagent comme des requins, et j'en sais d'autres qui, braves comme des grenadiers et des hussards, révolutionnaires indomptables, se sont distingués en juillet, aux trois journées et ont relevé et amputé plus de trente blessés, usé plus de mille cartouches.

Enfin j'ai vu des médecins anglais qui singeaient le Sydenham et ne lui allaient pas à la cheville; j'en ai vu d'allemands, empâtés, empêtrés, dogmatiques et lunatiques; j'en ai vu d'italiens, de turcs et de tous les pays divers avec leurs systêmes opposés et leurs doctrines inflexibles, qui pour la saignée, qui pour le quinine, toujours grondant, criant, luttant et disputant au lit et aux dépens des malades; mais des médecins comme vous, Monsieur, je n'en ai guère rencontré, je vous jure; vous joignez sans mentir, la théorie à l'expérience; vous êtes plein de bonté, d'un désintéressement sans bornes et sans faste, une activité prodigieuse et une verve que l'âge et les années ne font qu'exciter, enflammer et accroître. Ah! que tous les médecins ne sont-ils de votre étoffe! que tous les médecins ne sont-ils faits à votre image! malheureusement il n'en est pas ainsi, tant s'en faut, et s'il est une chose affreuse, une chose terrible, convenez-en, c'est qu'il y ait dans ce monde tant de sots médecins. Un sot marchand, un sot banquier, un lourd avocat, un poète fat et un flûteur inepte, passe encore; ils vous étourdissent sans vous tuer. Mais un sot médecin vous assassine de mille manières. Gare à moi si je tombe en paralysie, il m'expédiera sans pitié. Gare à vous si vous avez une colique ou un catharre, il vous assomme de son importance et de son charlatanisme; il carillonne à briser toutes les sonnettes,

il marche dans vos corridors à pas comptés, il se pose carrément et s'étale dans un fauteuil, se mouche, prend du tabac, s'écoute et ne fait que très peu de cas du patient qu'il interroge avec distraction et indifférence. Préoccupé de sa dignité, tout entier à l'effet qu'il produit, charmé de son air et de la confiance illimitée qu'on lui accorde, il prend la plume et au lieu de rhubarbe écrit morphine; au lieu de sel, arsénic; sans compter les inadvertances et les bévues de l'apothicaire. On ne s'aperçoit du changement et du trouble qu'au râle et à l'agonie. Hélas! le meilleur médecin et le plus sage, le plus scrupuleux, a des doutes non pas sur ses intentions qui sont excellentes, mais sur son art qu'il sait être invinciblement problématique, conjectural, perfide. C'est le médecin ordinaire, le jeune médecin, le médecin bourgeois, le médecin de campagne et de faubourg, qui n'est ni sorcier ni philosophe, c'est lui qui tranche sur tout et ne doute de rien. Il se dit ingénument qu'il a sué sang et eau pour avoir son diplôme et qu'il faut qu'à présent il exerce pour rattraper son argent, faire un honnête mariage et nourrir sa famille. Vous payez tout cela; vous avalez des pilules pour que monsieur ait son café, madame sa crème, pour que les petits garçons aillent au gymnase et pour que les petites filles apprennent la musique, la polka, le dessin, la géographie et le catéchisme.

J'ai vu, dans une maison de Rouen où j'ai demeuré quelques mois, un médecin qui faisait des dictionnaires pour un gros éditeur et qui corrigeait ses épreuves en vous regardant la langue et inspectant vos cataplasmes. Il rêvait à Harvey, à Barbeyrac, traduisait Boërrhave, commentait Vanhelmont et vous laissait une semaine, par mégarde, avec la diarrhée.

Un autre à Lyon ou à Nismes (je ne me souviens plus lequel) s'était frotté des jésuites et publiait à ses frais, avec ses émoluments de l'hospice civil et militaire, les lettres de saint Basile, texte revu et corrigé, sur des parchemins exprès fournis par les Caloyers du mont Athos.

Un autre, à Lille ou à Douai, il n'importe, était gourmand comme un chanoine, un chanoine de la régence. Il ordonnait à ses malades des mets sucrés ou des sauces piquantes, des pâtés, des fricassées de poulet aux champignons et aux truffes et tous les plats en un mot qui lui plaisaient à lui et qu'il aimait. Il s'invitait à déjeuner ou à dîner, et du reste apportait à table un appétit soutenu et un commérage inépuisable. Il allait à pied de porte en porte et faisait ses visites par régime, gagnant du même coup de l'argent et de la santé; il se tenait au courant des successions, des mariages, des faillites, des brigues, et s'il ne guérissait pas il amusait. Virgile, que cite Bordeu, traite la médecine d'*art muet*. Je ne sais où il a pris cela, je l'ai vue souvent évaporée et loquace, sautant et babillant comme une pie.

Il est vrai pourtant de dire qu'il y a des médecins mornes, tristes, sournois comme des chats-huants, ils ne voient partout, ceux-là que mort et passion. Une égratignure finira par un cancer; une ankylose est incurable; au plus mince bâillement, à la plus faible secousse il faut se purger, se cloîtrer, renoncer au vin, à l'amour, au soleil. Ce n'est rien que cela; ce qui est pis, ma foi, c'est de tomber sur un médecin chatouilleux, un médecin susceptible et qui, par point d'honneur, jure *mordicus*, qu'il vous veillera et médicamentera vous et les vôtres jusqu'à extinction de chaleur naturelle. S'il a enterré le père, il veut enterrer la mère et le fils aîné et le cadet et le neveu et la nièce et toute la lignée, sans qu'aucun lui échappe. En voulez-vous un exemple?

Dans le Berry, au fond d'un village, était une dame avec sa fille, sa fille qu'elle adorait. Le père, vieux baron de l'Empire, était mort deux années auparavant et les pauvres dames n'avaient pas quitté le deuil. La fille fut prise à l'aurore d'un mal de gorge, d'une toux sèche qui augmenta, augmenta, ne céda ni à sucre ni à tisanne et détermina la mère à envoyer chercher le médecin. C'était un médecin très bien famé, de la petite ville prochaine; il accourt à cheval, tâte le pouls, saigne et dans cinq visites il expédie, ou, pour être plus juste, il voit périr sa malade. Il avait été exact, ponctuel, complaisant; il avait fait tout ce qu'il avait pu, tout ce qu'on avait voulu, excepté de guérir. On l'avait payé, on l'avait remercié, tout semblait dans l'ordre. La mère abîmée dans sa douleur, restait seule dans sa maison avec une apparence de calme. Survient une sœur à elle, une sœur bossue, qui veut la consoler et lui tenir compagnie: « Comment » es-tu? comment vas-tu? — Pas trop mal, assieds toi, tâchons de » nous distraire. » Trois semaines se passent, au bout desquelles la sœur est saisie d'une douleur aiguë, intérieure, qu'elle ne peut définir. On appelle un médecin, mais non pas le premier, on était allé à l'est, on cherche à l'ouest; le nouveau docteur ne se fait pas attendre, il palpe, il épie, il interroge, il ordonne, il remet debout en trois jours la frèle personne qui lui était confiée. Que croyez vous qui arrive? je vous le donne en mille: le médecin entre les mains de qui était morte la fille, bien malgré lui sans doute, mais était morte enfin, jette feu et flammes, il se plaint et tempête de ce qu'on a soustrait la sœur à son autorité: « Elle était à moi, elle m'appar- » tenait, j'étais le médecin de la maison, m'enlever mes malades » c'est me suspecter, me deshonorer, c'est montrer une affreuse in- » gratitude! — Ah! lui dit la mère en larmes, laissez moi, Monsieur, » laissez-moi au nom du ciel, vous n'êtes pas criminel, mais je suis bien » malheureuse! » A ces mots désespérés le docteur ne se connaît plus, il déchire sa redingote, il s'arrache les cheveux, il foule aux pieds son chapeau: « — Je suis perdu, je suis anéanti, je suis accusé de dé-

» vorer les moribonds.— Mais non, pas le moins du monde, vous êtes
» un homme de bien, un homme de cœur, mais j'ai perdu ma fille!
» — Et moi ma réputation, ma clientèle! »

Ainsi la vanité d'un fou et ses intérêts compromis, lui font perdre toute mesure; il déchire un cœur maternel sans la moindre pitié, il l'accable de reproches et répand dans le canton son humeur et sa bile, au lieu de garder le silence et de gémir en secret des tâtonnements, des hasards de cette science, toujours respectée, toujours invoquée, trop souvent et forcément impuissante, qui n'a d'admirable que sa constance, son abnégation, son dévouement, mais qui de rien, jamais (vous me l'avez déclaré) qui de rien ne peut répondre!

La médecine n'est pas un commerce mais un sacerdoce. On vous mande, vous venez, vous assistez le pauvre autant et plus que le riche, et de tant d'efforts, de jour et de nuit, quel est le salaire? le sentiment du devoir rempli! Je voudrais, si j'étais roi, ou consul d'un petit coin de terre, qu'il n'y eût là pour médecin, curé, soldat et juge ni honoraire, ni casuel, ni solde, ni épices. Mais cela nous mènerait loin, que parlé-je de réforme? elle n'est plus de mode? que parlé-je de votre art? vous en avez assez. Vous avez tant décrit, tant analysé! vous avez fait de l'histoire, de la biographie, de la philosophie, de la métaphysique; vous mêlez le Mallebranche au Leibnitz. Vous avez peint la médecine militaire s'excitant au bruit des obus et de la mitraille; vous avez dit la peste et ses horreurs et ces héros de la science qui s'inoculaient des pustules pour rassurer des populations épouvantées. Tous vos tableaux sont devant mes yeux, tous vos traits saillants sont dans mon âme. Je vous honore comme médecin, je vous chéris comme homme; je mets votre nom en tête de ma lettre pour avoir une occasion de vous exprimer ma reconnaissance de tant d'indulgence et d'affection dont vous m'avez donné des preuves; après cela je poursuis mes transcriptions et annotations sur l'Institut national et royal dont un ou deux fauteuils vous tendent les bras, j'imagine, et que vous aurez, Monsieur, quand il vous plaira de les réclamer.

Il a paru un Annuaire des sociétés savantes; j'en suis bien aise; c'est le bilan de l'intelligence française, c'est la liste des cerveaux livrés à l'étude des connaissances diverses qui forment le trésor psychologique des villes qu'arrosent le Rhin, le Rhône, la Loire, la Gironde et leurs riches affluents. Le livre est fort bien fait et il sera utile, mais j'y trouve des omissions, et les pièces ou observations qui suivent suppléeront à quelques-unes.

# État des Membres de l'Institut,

Dressé le 16 février 1816, suivant les dates d'élection, avec des notes sur les éliminations et réintégrations survenues depuis.

## PREMIÈRE CLASSE.

*Sciences physiques et mathématiques.*

### PREMIÈRE SECTION. — GÉOMÉTRIE.

LE COMTE LAPLACE. Nommé à l'Institut le 6 décembre 1795.
— Il était de l'ancienne Académie royale des sciences et y était entré en 1783.
— Elu en 1816 à l'Académie française.

LEGENDRE. Élu à l'Institut le 13 décembre 1795.
— Il était de l'ancienne Académie royale des sciences et y avait été élu en 1783.

LACROIX. Élu à l'Institut le 25 mai 1799.
BIOT. Élu — le 11 avril 1803.
POINSOT. Élu — le 31 mai 1813.
AMPÈRE. Élu — le 28 novembre 1814.

### IIe SECTION. — MÉCANIQUE.

LE COMTE MONGE. Nommé à l'Institut le 6 décembre 1795.
— Éliminé le 21 mars 1816.
— Il était de l'ancienne Académie des sciences et y était entré en 1781.

DE PRONY. Nommé à l'Institut le 6 décembre 1795.

PÉRIER. Élu à l'Institut le 9 décembre 1795.
— Il était de l'ancienne Académie royale des sciences et y avait été élu en 1783.

CARNOT. Élu à l'Institut en 1796.
— Éliminé en 1797.
— Réélu le 27 mars 1800.
— Éliminé de nouveau le 21 mars 1816.

LE BARON SANÉ. Élu à l'Institut le 10 août 1807.

MOLARD. Élu le 8 mai 1815 dans les *Cent Jours* et approuvé par le Roi le 12 août suivant.

### IIIe SECTION. — ASTRONOMIE.

MÈSSIER. Élu à l'Institut le 13 décembre 1795.
— Il était de l'ancienne Académie royale où il était entré en 1770.

Le comte Cassini. Nommé à l'Institut le 6 décembre 1795.
— Exclu la même année pour cause de non résidence.
— Réélu le 24 juillet 1799.
— Il avait été de l'ancienne Académie royale des sciences. Son élection y datait de 1770.

Lalande (Michel-Jean-Jérôme Lefrançois de). Élu à l'Institut le 26 décembre 1801.
— Neveu de Joseph-Jérôme Lalande qui avait été nommé de l'Institut lors de sa formation, en 1795, par le Directoire.

Bouvard. Élu à l'Institut le 25 avril 1803.

Burckhard. Élu le 12 novembre 1804.

Arago. Élu à l'Institut le 18 septembre 1809. Puis secrétaire perpétuel en 1830.

IVe SECTION. — GÉOGRAPHIE ET NAVIGATION.

Buache. Nommé de l'Institut le 6 décembre 1795.
— L'Institut alors n'avait que trois classes et la section de géographie était dans la seconde : celle des sciences morales et politiques.
Buache était de cette classe avec Mentelle. Il passa à la 1re classe : celle des sciences physiques et mathématiques, en 1803, lors de la réorganisation faite sous le Consulat.
Il avait été de l'ancienne Académie royale des sciences et son élection y datait de 1782.

Beautemps-Beaupré. Élu à l'Institut le 24 septembre 1810.

De Rossel. Élu à l'Institut le 28 septembre 1811.

Ve SECTION. — PHYSIQUE GÉNÉRALE.

Charles. Nommé à l'Institut le 6 décembre 1795.
— La section alors avait le titre de *physique expérimentale.*

Rochon. Élu à l'Institut le 13 décembre 1795.
On l'appelait l'abbé Rochon ; en effet il avait été tonsuré et avait eu des bénéfices. Mais il n'était point entré dans les ordres.
Né dans le château de Brest, il fut bibliothécaire de la marine dans ce port et correspondant de l'Académie royale des sciences en 1766, puis membre titulaire en 1771.
C'était un homme simple et droit autant qu'habile. J'ai des lettres de lui qui sont intéressantes et que je compte publier.

Le chevalier Lefevre Gineau. Élu à l'Institut le 13 décembre 1795.
Gay-Lussac. Élu le 8 décembre 1806.
Poisson. Élu le 23 mars 1812.
Girard. Élu le 12 juin 1815, dans les *Cent Jours*, approuvé par le Roi le 12 août suivant.
L'Annuaire des sociétés savantes se trompe quand il dit que Girard fut nommé en 1816, par ordonnance, c'est-à-dire, de propre mouvement. Ce savan, était de l'Institut avant la réorganisation *Vaublanct*

VIe SECTION. — CHIMIE.

Le comte Berthollet. Nommé à l'Institut le 6 décembre 1795.
— Il était de l'ancienne Académie royale des sciences et son élection y datait de 1780.
Le chevalier Vauquelin. Élu à l'Institut le 13 décembre 1795.
Deyeux. Élu à l'Institut le 26 novembre 1797.
Le comte Chaptal. Élu le 25 mai 1798.
Thénard. Élu le 29 janvier 1810.
Proust (d'Angers). Élu le 12 février 1816.
C'est par erreur que l'Annuaire le désigne comme élu par ordonnance et de propre mouvement.

VIIe SECTION. — MINÉRALOGIE.

Hauy. Nommé à l'Institut le 6 décembre 1795.
— Il était de l'ancienne Académie royale des sciences et y était entré en 1783.
Duhamel. Élu le 13 décembre 1795.
— Il était de l'ancienne Académie des sciences où il avait pris séance en 1786.
Lelièvre. Élu à l'Institut le 13 décembre 1795.
Sage. Élu à l'Institut le 25 avril 1801.
— Il était de l'ancienne Académie des sciences et son élection y datait de 1771.
Le baron Ramond. Élu à l'Institut le 24 février 1802.
L'Annnaire porte par erreur 1801.
Brongniard. Élu le 20 novembre 1815. Approuvé par le roi le 29 du même mois.
L'Annuaire dit par erreur 1816.

VIIIe SECTION. — BOTANIQUE.

Le chevalier de la Marck. Nommé à l'Institut le 6 décembre 1795.
— Il était entré à l'ancienne Académie royale des sciences en 1779.

DESFONTAINES. Nommé à l'Institut le 6 décembre 1795. — Il était entré à l'ancienne Académie des sciences en 1783.

DE JUSSIEU. Élu à l'Institut le 9 décembre 1795. — Il était entré à l'ancienne Académie des sciences en 1773.

LA BILLARDIÈRE. Élu à l'Institut le 26 novembre 1800.

LE BARON DE BEAUVOIS. Élu le 17 novembre 1806.

MIRBEL. Élu le 31 octobre 1808.

IXe SECTION. — ÉCONOMIE RURALE.

THOUIN (de l'Anjou). Nommé à l'Institut le 6 décembre 1795. — Il était entré à l'ancienne Académie royale des sciences en 1786.

TESSIER. Elu à l'institut le 9 décembre 1795. — Il était entré à l'ancienne Académie des sciences en 1783.

HUZARD. Élu à l'Institut le 13 décembre 1795.

SILVESTRE. Élu le 28 juillet 1806.

BOSC. Élu le 11 août 1806.

YVART. Élu le 21 février 1814.

Xe SECTION. — ANATOMIE ET ZOOLOGIE.

LE COMTE DE LACÉPÈDE. Nommé à l'Institut le 6 décembre 1795.

RICHARD. Élu le 13 décembre 1795.

PINEL. Élu le 11 avril 1803.

LE CHEVALIER GEOFFROY-St-HILAIRE. Élu le 14 septembre 1807.

LATREILLE. Élu le 21 novembre 1814. — Approuvé par le Roi le 7 décembre suivant.

N. Au mois de février 1816, cette place était vacante, M. Tenon qui l'occupait depuis 1795, étant venu à mourir. Elle fut donnée à M. Duméril par l'ordonnance de réorganisation du 21 mars 1816. L'Annuaire n'explique point ces circonstances.

XIe SECTION. — MÉDECINE ET CHIRURGIE.

LE CHEVALIER PORTAL. Élu à l'Institut le 9 décembre 1795. — Il était de l'ancienne Académie royale des sciences et son élection y datait de 1769.

LE CHEVALIER HALLÉ. Élu à l'Institut le 9 décembre 1795.

LE CHEVALIER PELLETAN. Élu le 13 décembre 1793.

LE BARON PERCY. Élu le 4 mai 1807.

LE BARON CORVISART. Élu le 20 mai 1811.

DESCHAMPS. Élu le 29 août 1811.

### SECRÉTAIRES PERPÉTUELS.

LE CHEVALIER DELAMBRE. Élu secrétaire perpétuel pour les sciences mathématiques le 31 janvier 1803.
— Il était entré à l'Institut le 13 décembre 1795 dans la section de géométrie.
— Il avait en 1792, été élu membre de l'ancienne Académie royale des sciences.

LE CHEVALIER CUVIER (Georges). Élu secrétaire-perpétuel, pour les sciences naturelles, le 31 janvier 1803.
— Il était entré à l'Institut le 9 décembre 1795, dans la section d'anatomie et de zoologie.
— L'Académie française l'appela dans son sein en 1818.

### HONORAIRES ET ASSOCIÉS.

A l'époque de février 1816, il ne restait, vivants, des honoraires de l'ancienne Académie royale des sciences que M. le duc de d'Ayen, devenu duc de Noailles et dont la nomination datait de 1777.

Il ne restait d'associé vétéran, qui ne fût pas de l'Institut, que M. Brancas Lauragnais, élu en 1758.

---

## DEUXIÈME CLASSE.

### *Langue et littérature françaises.*

LE COMTE VOLNEY. Nommé à l'Institut le 7 décembre 1795, mais à la classe des sciences morales et politiques, section d'analyse des sensations et des idées; passé à la classe de la langue et de la littérature française en 1803.

LE COMTE GARAT. Nommé à l'Institut le 6 décembre 1795, pour la section de grammaire de la 3e classe d'alors, celle de *littérature et beaux-arts*.
Il fut dans la même année appelé à la section d'analyse des sensations et des idées, dans la classe des sciences morales et politiques.
L'Institut ayant été réorganisé en 4 classes en 1803, et la classe des sciences morales ayant été supprimée, Garat demeura dans la classe de la langue et de la littérature françaises. Il en fut éliminé le

21 mars 1816 et ne fit point partie de la nouvelle Académie française quoiqu'il eût été nommé de l'ancienne, en 1789, mais il se vit placer dans la section de morale de l'Académie des sciences morales et politiques quand ce corps fut constitué, en 1832.

CAMBACÉRÈS. Nommé à l'Institut le 5 décembre 1795, pour la classe des sciences morales et politiques (section de science sociale et de législation.)

— Passé à la classe de la langue et de la littérature françaises, en 1803.

— Éliminé le 21 mars 1816.

LE COMTE MERLIN. Élu à l'Institut le 10 décembre 1795, pour la classe des sciences morales et politiques.

— Passé, en 1803, à la classe de la langue française.

— Éliminé le 21 mars 1816.

Entré à l'Académie des sciences morales et politiques (section de science sociale et de législation), en 1832.

LE COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU. Élu le 26 décembre 1799. (L'Annuaire dit 1802), à la classe des sciences morales.

— Passé à la classe de la langue française en 1803.

LE COMTE SIÉYÈS. Nommé le 6 décembre 1795 à la section d'économie politique de la classe des sciences morales.

— Passé en 1803 à la classe de la langue française.

— Éliminé le 21 mars 1816.

Entré à l'Académie des sciences morales et politiques (section d'économie et de statistique), en 1832.

LE COMTE LACUÉE DE CESSAC. Élu à l'Institut le 10 décembre 1795, pour la section des sciences morales.

— Passé en 1803, à la classe de la langue française.

— Nommé à l'Académie des sciences morales et politiques en 1832.

— Ayant été ainsi de deux académies par le bénéfice des mouvements politiques, funestes à d'autres.

LE COMTE ROEDERER. Élu le 14 décembre 1795 à la section d'économie politique de la classe des sciences morales.

— Passé en 1803, à la classe de la langue et de la littérature françaises.

— Exclu le 21 mars 1816.

Nommé en 1835, à la section de morale de l'Académie royale des sciences morales et politiques.

ANDRIEUX. Élu à l'Institut le 10 décembre 1795.

Dans une note donnée par Delambre au ministre Vaublanc, Andrieux était porté comme élu le 6 décembre

1795. Les registres de l'Institut portent la même date, Andrieux cependant n'était point sur le tableau primitif arrêté par le Directoire exécutif le 29 brumaire an IV.

VILLARS. Élu à l'Institut le 10 décembre 1795.

LE COMTE FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU. Élu le 26 novembre 1797.

L'ABBÉ SICARD. Elu à l'Institut le 6 décembre 1795 dans la section de grammaire.
— Éliminé en 1797.
— Rentré en 1801.

DUCIS. Élu à l'Institut le 12 décembre 1795.
— Il était de l'ancienne Académie française et sa nomination y datait de 1779.

ARNAULT. Élu à l'Institut le 29 septembre 1799.
— Exclu le 24 juillet 1815.
— Rentré en 1829.

LE COMTE DE FONTANES. Élu le 15 décembre 1795.
— Exclu en 1797.
— Réintégré en 1802.

SUARD. Nommé le 28 janvier 1803 membre de l'Institut, classe de la langue et de la littérature françaises.
— Élu secrétaire perpétuel de cette classe le 2 février 1803.
— Il était de l'ancienne Académie française et il y était entré en 1774.

MORELLET. Nommé à l'Institut le 28 janvier 1803.
— Il avait été élu à l'ancienne Académie française en 1785.

LE COMTE DE ROQUELAURE. Nommé à l'Institut le 28 janvier 1803.
— Il avait été élu à l'ancienne Académie française en 1771.

LE COMTE D'AGUESSEAU. Nommé à l'Institut le 28 janvier 1803.
— Il avait été en 1788 élu à l'ancienne Académie française.

LE COMTE DE SÉGUR. Nommé à l'Institut le 28 janvier 1803.

LE COMTE REGNAULT DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY. Nommé à l'Institut le 28 janvier 1803.

LE DUC DE BASSANO. Élu à l'Institut le 23 mars 1803.
— Nommé en 1832 à l'Académie des sciences morales et politiques.

LACRETELLE AINÉ. Élu le 23 mars 1803.

LE COMTE DARU. Élu le 26 mars 1806.

S. EM. LE CARDINAL MAURY. Élu à l'Institut le 22 octobre 1806. Exclu le 21 mars 1816.

— Il avait été de l'ancienne Académie française, et son élection y datait de 1785.

RAYNOUARD. Élu le 7 octobre 1807.

— Il fut porté aux fonctions de secrétaire perpétuel en 1817 ; mais ennuyé des menées du parti ultrà, il donna sa démission et fut, en 1826, remplacé par Auger qui, entré à l'Académie française en 1816 (à la place de Lucien Bonaparte), était précisément un de ceux dont il avait eu le plus à se plaindre.

PICARD. Élu à l'Institut le 28 octobre 1803.

LE COMTE DESTUTT DE TRACY. Élu à l'Institut, classe de la langue et de la littérature françaises le 15 juin 1808.

— Nommé en 1832, membre de la section de philosophie, à l'Académie des sciences morales et politiques.

NÉPOMUCÈNE LEMERCIER. Élu le 11 avril 1810.

PARSEVAL-GRANDMAISON. Élu le 16 janvier 1811.

LE VICOMTE DE CHATEAUBRIAND. Élu le 20 février 1811.

LACRETELLE JEUNE. Élu le 22 août 1811.

ÉTIENNE. Élu le 23 août 1811.

— Éliminé le 21 mars 1816.

— Réintégré en 1829.

Etienne et Arnault furent les seuls qui ayant été éliminés en 1815 et 1816, reprirent leurs fauteuils sous M. de Martignac. J'ai du bonheur à me rappeler qu'après les avoir défendus, quoique vainement, lorsqu'on les voulait exclure, je me trouvai au ministère pour faire le rapport d'après lequel leur retour à l'Institut fut autorisé.

ALEXANDRE DUVAL-PINEU. Élu à l'Institut le 8 octobre 1812.

CAMPENON. Élu le 10 juin 1813.

MICHAUD. Élu le 5 août 1813.

AIGNAN. Élu le 3 mars 1814.

DE JOUY. Élu le 11 janvier 1815 et approuvé par le roi en février suivant.

BAOUR-LORMIAN. Élu le 29 mars 1815 (dans les Cent-Jours), approuvé par le roi le 12 août 1815.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

SUARD. Élu secrétaire perpétuel (comme je l'ai dit plus haut), en février 1803, après avoir été nommé membre, en janvier, par le premier consul Bonaparte.

J'ai été bien aigre, dans de précédentes lettres, envers ce secrétaire. Je l'avais trouvé sur le chemin de toutes les améliorations, non pour les seconder mais pour les entraver. Je l'avais vu dénonçant, poursuivant ses confrères, ses amis mêmes, ses bienfaiteurs avec un acharnement incroyable. Je n'étais pas maître de mon humeur et je manifestais bien cruellement le dégoût qu'une telle conduite m'inspirait.

Je n'y reviens que pour déclarer que ce rôle d'exécuteur de la haute justice, ne me plaît pas ; qu'à le remplir j'ai éprouvé plus de chagrin qu'on ne saurait imaginer, et que désormais je le laisserai à de plus vigoureux et à de plus tenaces.

---

## TROISIÈME CLASSE.

*Histoire et littérature ancienne.*

DACIER. Élu à l'Institut le 14 décembre 1795, dans la section d'histoire de la classe des sciences morales et politiques.
— A la réorganisation de 1803, il entra dans la classe *d'histoire et de littérature ancienne* et en fut nommé secrétaire perpétuel le 4 février 1803.
— A la réorganisation de 1816, quand la classe prit le nom d'Académie des inscriptions et belles-lettres, Dacier en resta secrétaire perpétuel.
— Il avait été en 1772 membre et en 1783 secrétaire perpétuel de l'ancienne Académie des inscriptions.
— En 1822 on l'appela à l'Académie française, et en 1832, à la section de morale de la nouvelle Académie des sciences morales et politiques.

LE DUC DE PLAISANCE (LEBRUN). Élu le 25 janvier 1801 à l'Institut, classe des sciences morales et politiques.
— Il fit, en 1803, partie de la classe d'histoire et de littérature ancienne, devenue l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en mars 1816.

DUPONT DE NEMOURS. Élu le 10 décembre 1795, dans la section d'économie politique, de la classe des sciences morales.
— Il fit, en 1803, partie de la classe d'histoire et de littérature ancienne.

DAUNOU. Nommé à l'Institut le 6 décembre 1795, à la section de

*science sociale*, de la classe des sciences morales et politiques.

— Il passa, en 1803, à la classe d'histoire et de littérature ancienne et fut, en 1838, élu secrétaire perpétuel de cette classe qui, à partir du 21 mars 1816, était devenue l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

LE BARON REINHARD. Élu le 10 décembre 1795 à la classe des sciences morales, section de géographie.

— Passé en 1803 à la classe d'histoire et de littérature ancienne.

— Nommé en 1832 à l'Académie des sciences morales et politiques, dans la section d'histoire générale et philosophique.

LE PRINCE DE TALLEYRAND. Élu le 14 décembre 1795 à la section d'économie, dans la classe des sciences morales et politiques.

— Passé en 1803 à la classe d'histoire et de littérature ancienne, devenue l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1816.

GOSSELIN. Élu le 14 décembre 1795 à la section de géographie de la classe des sciences morales et politiques.

— Passé en 1803 à la classe d'histoire et de littérature ancienne, devenue, en 1816, l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— Il avait été de l'ancienne Académie des inscriptions et son élection y datait de 1791.

GINGUENÉ. Élu le 10 décembre 1795 à la classe des sciences morales et politiques.

— Passé en 1803 à la classe d'histoire et de littérature ancienne.

DELISLE DE SALES. Nommé le 6 décembre 1795 à la section d'histoire de la classe des sciences morales et politiques.

— Passé en 1803 à la classe d'histoire et de littérature ancienne.

LE COMTE GARRAN DE COULON. Élu le 14 décembre 1795 à la classe des sciences morales.

— Passé en 1803 à la classe d'histoire et de littérature ancienne, devenue en 1816 l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

LAKANAL. Élu le 14 décembre 1795 à la classe des sciences morales.

— Passé en 1803 à la classe d'histoire et de littérature ancienne.

— Exclu le 21 mars 1816.

Absent de France en 1831, il n'a pas été compris dans la formation de la nouvelle Académie des sciences morales et politiques, mais il y est entré par élection en 1834.

LEBRETON. Élu le 14 décembre 1795 à la classe des sciences morales.

— Passé en 1803 à la classe d'histoire et de littérature ancienne.

— Élu secrétaire perpétuel de la classe des beaux-arts en 1803. (L'Annuaire dit 1804).

— Exclu de l'Institut le 21 mars 1816.

LE COMTE GRÉGOIRE. Élu le 10 décembre 1795 à la section de morale de la classe des sciences morales et politiques.

— Passé en 1803 à la classe d'histoire et de littérature ancienne.

— Exclu le 21 mars 1816. (Ce que ne dit pas l'Annuaire).

LANGLÈS. Élu le 15 décembre 1795.

POUGENS. Élu le 25 mai 1799. L'Annuaire dit 1796.

MONGEZ. Nommé le 6 décembre 1795 à la section d'antiquités et monuments, de la classe de littérature et beaux-arts.

— Passé en 1803 à la classe d'histoire et littérature ancienne.

— Exclu comme prêtre marié, le 21 mars 1816.

— Rentré à l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), en 1818.

— Il avait été de l'ancienne Académie des inscriptions et son élection y datait de 1785.

LE BARON SILVESTRE DE SACY. Nommé à l'Institut en 1795, mais regardé comme démissionnaire à cause de non résidence.

— Nommé de nouveau lors de la réorganisation consulaire, le 28 janvier 1803.

— Il était de l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres, et il y avait pris rang par élection, en 1785.

— En 1833 il fut élu secrétaire perpétuel de la classe d'histoire, devenue la nouvelle Académie des inscriptions.

LE COMTE PASTORET. Élu le 10 décembre 1795 à la classe des sciences morales et politiques.

— Éliminé en 1797 (par l'effet du coup d'état du 18 fructidor an V).

— Rentré en 1801; passé en 1803 à la classe d'histoire et de littérature ancienne.

— Nommé en 1832 à l'Académie des sciences morales et politiques.

— Il était de l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres, où il était entré en 1785.

LE COMTE DE CHOISEUL-GOUFFIER. Nommé à l'Institut lors de la réorganisation de 1803, le 28 janvier, classe d'histoire et de littérature ancienne.

— Il était dès 1779 de l'Académie des inscriptions, et en 1784 de l'ancienne Académie française. Il fut, le 25 mars 1816, nommé par ordonnance à la nouvelle Académie française.

QUATREMÈRE DE QUINCY. Élu à l'Institut le 16 février 1804 pour la classe d'histoire et de littérature ancienne, devenue en 1816 l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— Élu en 1816 secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, reconstituée le 21 mars; il a donné sa démission de cette place en 1839.

LE CHEVALIER VISCONTI. Élu le 20 juillet 1804 à la classe d'histoire et de littérature ancienne.

— Il avait été nommé, en 1803, à la classe des beaux-arts.

LE COMTE BOISSY D'ANGLAS. Élu le 3 août 1804.

MILLIN. Élu le 23 novembre 1804.

LE BARON DE GÉRANDO. Élu le 5 avril 1805 à la classe d'histoire et de littérature ancienne, devenue en 1816 l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— Nommé, en 1832, à la section de philosophie de l'Académie des sciences morales et politiques.

BRIAL. Élu le 17 mai 1805.

PETIT-RADEL. Élu le 18 avril 1806.

BARBIÉ-DUBOCAGE. Élu le 7 novembre 1806.

LE COMTE LANJUINAIS. Élu le 16 décembre 1808.

CAUSSIN. Élu le 14 avril 1809.

GAIL. Élu le 21 juillet 1809.

CLAVIER. Élu le 3 novembre 1809.

AMAURY-DUVAL. Élu le 13 décembre 1811.

BERNARDI. Élu le 15 janvier 1813.

LE COMTE DE LABORDE. Élu le 29 janvier 1813 à la classe d'histoire, devenue l'Académie des inscriptions en 1816.

— Nommé, en 1832, à l'Académie des sciences morales et politiques.

WALKENAER. Élu le 8 octobre 1813 membre de la classe d'histoire, et en 1840 secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

VANDERBOURG. Élu le 20 mai 1814, approuvé par le roi le 31 mai suivant.

ÉTIENNE QUATREMÈRE. Élu le 23 juin 1815 (dans les *Cent-Jours* et sous le gouvernement provisoire), approuvé par le roi le 21 juillet suivant.

RAOUL ROCHETTE. Élu le 19 janvier 1816, approuvé par le roi le 31 du même mois.
— Élu secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux arts en 1839, en remplacement de M. Quatremère de Quincy, démissionnaire.

## QUATRIÈME CLASSE.

### *Beaux-Arts.*

#### PREMIÈRE SECTION. — PEINTURE.

LE CHEVALIER DAVID. Nommé le 6 décembre 1795.
— Exclu le 21 mars 1816.

VANSPAENDONCK. Nommé le 6 décembre 1795.

VINCENT. Élu le 12 décembre 1795.

REGNAULT. Élu le 15 décembre 1795.

TAUNAY. Élu le 15 décembre 1795.

DENON. Nommé le 28 janvier 1803.
— Élu le 20 juillet 1804 à la classe d'histoire et de littérature ancienne.

VISCONTI. Nommé le 28 janvier 1803.

MENAGEOT. Élu le 22 août 1809.

GÉRARD. Élu le 7 mars 1812.

#### IIe SECTION. — SCULPTURE.

LE CHEVALIER HOUDON. Nommé le 6 décembre 1795.

ROLLAND. Nommé le 6 décembre 1795.

DEJOUX. Élu le 15 décembre 1795.

LEMOT. Élu le 3 juin 1809.

CARTELLIER. Élu le 19 mai 1810.

LECOMTE. Élu le 16 juin 1810.

#### IIIe SECTION. — ARCHITECTURE.

GONDOIN. Nommé le 6 décembre 1795.

PEYRE. Élu le 15 décembre 1795.

DUFOURNY. Élu le 23 juillet 1796.
L'Annuaire dit par erreur 1795.

Heurtier. Élu le 26 novembre 1801.
Percier. Élu le 16 février 1811.
Fontaine. Élu le 9 mars 1811.

IVe SECTION. — GRAVURE.

Bervic. Nommé le 28 janvier 1803.
Jeuffroy. Nommé le 28 janvier 1803.
Duvivier. Élu le 10 mai 1806.

Ve SECTION. — MUSIQUE.

Méhul. Nommé le 6 décembre 1795.
Gossec. Élu le 12 décembre 1795.
Monsigny. Élu le 16 octobre 1813.
Grandménil. Élu le 23 juillet 1796, lorsque la section unissait la déclamation à la musique.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Lebreton (Joachim). Élu secrétaire perpétuel de la classe des beaux-arts, le 31 janvier 1803.
— Il avait été de la classe des sciences morales le 14 décembre 1795, et il était passé en 1803 à la classe d'histoire.
— Il fut (comme je l'ai dit plus haut) exclu en 1816.

Quand je mets *nommé*, cela veut dire entré à l'Institut par un choix spontané du gouvernement, dans une première formation ou une réorganisation et par décret, ordonnance ou arrêté de *propre mouvement*. Quand je mets *élu*, je veux dire entré par le choix des membres des sections, classes ou académies.

L'Annuaire des sociétés savantes prétend que les directeurs de l'Ecole de France à Rome doivent être pris toujours parmi les peintres de l'Académie des beaux-arts. Il se trompe : le plus grand nombre des directeurs n'a été de l'Institut qu'à son retour d'Italie. Je citerai, entr'autres, Lethiers et Thévenin. Le directeur actuel n'est pas de l'Académie.

---

Le 8 février 1847.

A l'Instant je reçois de vous une lettre qui débute ainsi : « vous » m'appelez *Monsieur* et j'en ai le cœur serré. Appelez-moi plutôt » *Mon garçon* et traitez moi comme je le mérite par l'amitié que » je vous porte, avec plus d'abandon et moins de cérémonie. »

Eh ! bien donc point de réserve, une amitié franche et qui ne s'éteigne jamais. Oui, vous êtes pour moi un ami tendre; vous êtes

un ami agréable, honorable, secourable; vos confidences, vos plaintes sur le temps, mêlées d'indulgence pour les hommes, de facilités sur les choses, et vos louanges aussi de tout ce qui est beau et bon et grand; tout ce qui me vient de vous, émane de vous, m'est doux et utile; j'y mets un prix que je ne vous puis dire.

Je vous aime depuis long-temps, je vous aime depuis le jour où ; pour la première fois, je vous ai vu, je vous ai entendu, je vous ai lu; vos écrits sont pleins de nerf et d'urbanité tout ensemble. Vos lettres ont une élévation qui s'unit sans effort à une simplicité touchante. Vous causez, vous persuadez, vous m'êtes sympathique et prophétique : je crois en vous, en vos livres, en vos promesses. Ah ! pardon, je diffère d'avec vous sur deux ou trois points ; je ne suis de votre avis ni sur la politique ni sur le culte, je vous suis là opposé et rebelle, mais je ne vous en aime que mieux : cette pointe de querelle donne du sel à nos rapports. Fi des conformités plates et cauteleuses ; les contraires donnent du ressort à l'esprit et à la langue. Je vous aime *quand même*, je vous aimerai jusqu'au bout, sur la terre et si vous trouvez moyen de faire que je vous suive des yeux et vous reconnaisse de votre personne, par de là le tombeau, il est certain alors que je vous aimerai éternellement.

Vous n'êtes pas de l'Académie française, vous n'êtes pas non plus du Collége de France, vous n'êtes de rien et j'enrage de voir que vous ne vous remuez point pour être de quelque chose. Mais que dis-je? n'êtes vous pas attiré et fêté par tous ceux qui ont du sang dans les veines, et n'y a-t-il pas une position qui doit finir par vous être offerte dans un établissement dont il faut qu'un moment, cher ami, je vous entretienne. Lisez de grâce le rapport que je faisais à M. de Martignac, le 10 mars 1828. On a dit dans un pamphlet qui m'est envoyé de Vendôme : « Le ministère Martignac pé-» rit faute de système et d'énergie. Il était composé d'hommes de » capacité, mais il manquait de direction, de chef. Il n'y a jamais » qu'une seule tête qui puisse concevoir et exécuter. La monnaie » d'un grand talent n'a pas la faculté de la conversion. » Tout cela est tranchant mais ne paraît pas exact. Il y avait un chef qui donnait son nom au cabinet ; ce chef avait de l'esprit, de la résolution et du courage, il était bien secondé par ses collègues. Mais le roi, Charles X, ne voulait ni de lui ni d'eux. Il les recevait froidement, les écoutait à peine, il ne regardait le conseil et ses discussions vives que comme une conversation sans suite et sans effet. Quand les ministres étaient partis il demandait à M. de Polignac qu'il appelait aussitôt : « qu'allons nous faire? » et l'intime repondait : « Chassez ces gens là, je me charge de tout. » Martignac fut cassé, Hyde Neuville congédié, de Caux fut renié, une nouvelle administration fut installée; Bourmont en faisait partie et pendant que las déja

de son président, secouant les chaînes de cour qui lui étaient odieuses, il volait à Alger pour expier sa faute dans le sang de ses fils, le trône s'écroulait sous l'ambition sans talent, la témérité sans prévoyance et les coups redoublés de l'impéritie.

## Rapport.

*Sur le Collége de France et l'Ecole des langues orientales.*

» Monseigneur,

» Je crois de mon devoir de fixer l'attention de Votre Excellence sur une mesure qui me paraît commandée par le besoin, tous les jours plus pressant, de mettre de l'ordre et de l'économie dans les établissements qui dépendent du ministère de l'intérieur en général et de la direction des beaux arts en particulier.

» Deux institutions existent, fort importantes et ayant au budget des lignes distinctes, mais qui attendent et appellent une révision propre à consolider leur fondation en faisant disparaître de leur service le double emploi, les fausses dépenses qu'on y a, dans les chambres législatives et en dehors, souvent et aigrement remarqués.

» Je veux parler du *Collége de France*, placé dans les bâtiments spéciaux du quartier Saint-Jacques, et de *l'École des langues orientales vivantes* dont les cours ont lieu à la bibliothèque du roi, rue de Richelieu.

» Je demande à entrer dans quelques éclaircissements sur chacun d'eux, afin de mieux justifier les propositions que je serai, Monseigneur, dans le cas de vous soumettre sur leur régime.

## Collége de France.

» Le Collége royal de France remonte au règne de François premier. Il a son histoire fort au long développée dans plus d'un gros volume, et je n'en extrais succinctement que ce qu'il me faut pour éclairer la discussion sur les cours et les frais.

» L'établissement fut fondé pour des branches d'enseignement qui à cette époque n'avaient pas de hautes chaires régulièrement ouvertes et pour des sciences auxquelles on avait senti le besoin qu'une nouvelle et vive impulsion fût donnée.

» Il y eut, dans le principe, douze professeurs ou lecteurs royaux, savoir :

» 4 pour les langues anciennes,
» 4 pour les mathématiques,
» 4 pour la médecine.

» C'était beaucoup pour le siècle, beaucoup que cette idée d'accroissement des connaissances beaucoup que cette liberté plus grande qui sembla devoir être le partage des titulaires du lectorat. Plusieurs à la vérité s'y abusèrent, et furent victimes de leur dévoûment et de leur confiance. Mais toujours est-il que le mouvement était imprimé et que si, par exception, par mal-entendu, par des jours difficiles, des terreurs passagères, des tyrannies momentanées, il fallut parfois que les professeurs se restreignissent et se modérassent dans l'expression de leur pensée, encore resta-t-il au sein de Paris, au sein de la France, au centre de la population avide de faits, de doctrines, de lumières, un foyer qui se ranima sans cesse et qui de proche en proche échauffa tous les plus nobles cœurs.

» Successivement les barrières s'abaissèrent, les idées se répandirent, l'éducation publique et les arts firent des progrès. On accrut le nombre des chaires, on modifia leur destination, et par ces changements, motivés sur la nature des besoins, sur l'état des esprits, on arriva jusqu'à la fondation de vingt et une places pour les différentes parties dont je vais offrir le tableau.

J'indique les professeurs et les sciences par eux enseignées :

| | |
|---|---|
| 1. M. Binet, | astronomie. |
| 2. M. Lacroix, | mathématiques. |
| 3. M. Biot, | physique mathématique. |
| 4. M. Ampère, | physique expérimentale. |
| 5. M. Récamier, | médecine. |
| 6. M. le baron Portal, | anatomie. |
| 7. M. le baron Thénard, | chimie. |
| 8. M. le baron Cuvier, | histoire naturelle. |
| 9. M. Portets, | droit de la nature et des gens. |
| 10. M. Daunou, | histoire et morale. |
| 11. M. Etienne Quatremère, | hébreu, chaldéen, syriaque. |
| 12. M. Caussin, | arabe. |
| 13. M. Kieffer, | turc. |
| 14. M. le baron Silvestre de Sacy, | persan. |
| 15. M. Abel Remuzat, | chinois et tartare mandchou. |
| 16. M. Chezy, | sanskrit. |
| 17. M. Gail, | grec (langue et littérature). |
| 18. M. Thurot, | grec (langue et philosophie). |
| 19. M. Burnouf, | éloquence latine. |
| 20. M. Naudet, | poésie. |
| 21. M. Andrieux, | littérature française. |

» Il y a en outre, deux professeurs honoraires : MM. Vauquelin et Pastoret. De plus M. Beudant a été chargé de mettre en ordre le cabinet de minéralogie.

» Les professeurs en exercice ont tous un traitement de 5000 fr. (Il était de 6000 fr. avant la seconde restauration). Le 21 chaires coûtent........................................ 105000 fr.

» Les menues dépenses s'élèvent à............. 15000

» Le crédit total est de..................... 120000 fr.

## École des Langues orientales.

L'école des langues orientales vivantes fut fondée en l'an III, pour trois cours : le persan, l'arabe, le turc. Les professeurs nommés furent MM. Langlès, Silvestre de Sacy, Amedée Jaubert. Plus tard on ajouta une chaire d'arménien pour M. Cirbied, une chaire de grec moderne pour M. Rhasis, une chaire d'arabe vulgaire pour M. Ellious Bocthor. Un coùrs d'antiquités fut compris dans la même organisation et confié à M. Millin.

» Les premiers professeurs nommés avaient chacun 5000 fr. de traitement. Les autres n'eurent d'abord que le quart ou la moitié de cette somme, avec les années augmentèrent le prétentions. A l'heure présente tous les traitements sont égaux et portés au maximum. C'est ce qui arrive toujours et ce qu'il faut bien considérer : quand on écoute un docte et qu'on lui facilite l'accès d'un cours, il faut compter sur une demande humble en commençant, plus élevée par la suite et enfin impérieuse, souvent même accompagnée de murmures, de reproches, d'accusations. Cela n'empêche pas de servir la science et de multiplier les dons, mais dans la mesure des ressources et sans se trop flatter de trouver des dévoûments qui ne sont pas toujours possibles et des désintéressements qui ne sont généralement que feints.

» Le personnel et les allocations, à l'heure qu'il est, sont répartis ainsi que votre excellence va en juger :

| | | |
|---|---|---|
| 1. M. Silvestre de Sacy, | arabe littéral. | 5000 |
| 2. M. Caussin de Perceval fils, | arabe vulgaire. | 5000 fr. |
| 3. M. Chezy ; | persan. | 5000 |
| 4. M. Amédée Jaubert, | turc. | 5000 |
| 5. M. Cirbied, | arménien. | 5000 |
| 6. M. Hâse, | grec moderne. | 5000 |
| 7. M. Raoul Rochette, | antiquités. | 5000 |
| 8. M. Sédillot, secrétaire de l'école. | | 2400 |
| 9. Frais divers | | 2400 |
| | Total | 39800 fr. |

» Par les indications qui précèdent, les doubles chaires sautent aux

yeux : deux d'arabe littéral, deux de persan, deux de turc. Le nombre des élèves, l'urgence des études, motivent-ils ce luxe de leçons ? je ne le pense pas.

» Ce n'est pas tout que ces chaires répétées dans les langues de l'orient. Elles existent de même dans les autres sections de l'enseignement supérieur. On voit les mêmes sciences revenir au muséum d'histoire naturelle, au bureau des longitudes, surtout à l'université et, le plus souvent, les différentes places sont remplies par les mêmes savants, aux mêmes conditions, dans les mêmes termes. Le professeur n'a qu'un cahier, qu'une inspiration, qu'une méthode, mais il a deux ou trois traitements, c'est là ce qui cause l'étonnement, la rumeur, l'envie.

» Voulez-vous des exemples? la *chimie* a des cours au collége de France, au jardin du roi, à la faculté des sciences; la *physique*, en a au collége et à la faculté; l'*astronomie*, au collége de France, au bureau des longitudes, à la faculté des sciences; les *mathématiques* ont un cours général au collége de France et des cours particuliers à l'observatoire et à la faculté; l'*histoire naturelle* a une chaire au collége, un enseignement de plusieurs chaires au jardin du roi, une chaire à la faculté; la *médecine* a une école spéciale étendue et justement rétribuée, puis un cours au collége de France; le *grec*, la *poésie* et l'*éloquence* sont enseignés concurremment à la faculté des lettres et au collége de France.

» J'ai dit que dans les hauts établissements les mêmes professeurs avaient des chaires diverses. Il y a pourtant des exceptions, des cours de même espèce sont faits par des professeurs différents. Dans le premier cas il y a peut-être trop d'uniformité; dans le second il y a peut-être des divergences trop marquées.

» J'appelle vos regards, Monseigneur, sur cet état de choses, non pour tout changer, pour tout renverser et tout reconstruire. Ce qui semble excès et confusion est par fois une nécessité, un avantage. Paris est si grand, l'ardeur est si vive; il faut plus d'une voix pour suffire à tout. Aussi tout de suite déclarè-je que je ne propose pas de toucher aux cours des facultés, qu'il faut laisser comme complément des études humanitaires. Je ne pense pas non plus qu'il y ait rien à enlever au Jardin du Roi, pas plus qu'au Bureau des Longitudes. Que ces établissements demeurent avec leur enseignement qui a jeté tant d'éclat et qui se lie à des observations journalières, à des collections et galeries; je ne veux de réforme qu'à l'école des langues orientales et au collége de France, encore si je fais là des réductions est-ce pour arriver à des additions; si je provoque des économies il faut entendre ce mot par celui de *meilleur ordre* et ne l'appliquer pas à des abaissements de credits qui seraient dans une loi de finances à peine sensibles.

» L'intention de votre Excellence est de protéger les hommes qui cultivent les sciences. Ce qu'elle souhaite en même temps c'est que le bienfait soit mérité, et qu'il tourne au profit de la nation. Les vrais encouragements sont ceux qu'on distribue en connaissance de cause : donner trop, c'est donner mal; donner à propos c'est féconder la dépense. J'ai dressé mon projet sur ces maximes, je demande la réunion et non la ruine ; je n'attaque personne ni dans sa chaire, ni dans sa position d'argent. Je ne dispose que pour l'avenir; je ne règle et ne transforme rien qu'à mesure des extinctions. Une circonstance facilite cette évolution toute prudente et qui ne compromet qui que ce soit : M. de Sacy est à la fois administrateur gratuit du collége et de l'école. Il n'est, par la fusion des deux établissements, atteint ni dans ses fonctions ni dans ses droits : il a manifesté le désir de voir créer une chaire d'indostani, qui, de l'opinion de tous les savants, paraîtrait convenable. Un autre vœu est formé pour une chaire de cophte et d'égyptien, dont la création ne s'appuye pas sur de moins solides bases. Nos rapports avec l'Orient, avec l'Afrique et l'Asie sont tous les jours plus fréquents; de là cette utilité d'avoir des cours propres à mettre ceux qui les suivent à même de parcourir avec fruit les vastes contrées de l'islamisme et de la réligion de Brahma.

» Deux hommes se présentent pour faire des leçons dans des langues pour nous jusqu'ici mystérieuses, ce sont MM. Garcin de Tarcy et Champollion le jeune. Nos plus habiles orientalistes les recommandent et dès lors je prononce avec confiance leur nom devant Votre Excellence; il faut les autoriser à faire des cours, sauf à ce que les traitements viennent quand les dédoublements de chaires auront, par la mort des professeurs, laissé des sommes libres.

» Ces explications admises et le plan adopté, il en résulterait un cadre que je veux devant vous, Monseigneur, figurer, en l'intercalant dans les ordonnances que je vous prie de soumettre à la signature de S. M.

---

## PREMIÈRE ORDONNANCE.

### Article premier.

Le collége de France et l'école des langues orientales sont réunis, dans le même local, celui de la place Cambrai. Ils auront une administration commune et ne formeront plus à l'avenir qu'un seul et même établissement.

ART. 2.

Le cadre du collége, ainsi reconstitué, se composera, en personnel et matériel, de la manière suivante :

A. CHAIRES.

1 Astronomie.
2 Mathématiques.
3 Physique mathématique.
4 Physique expérimentales.
5 Médecine.
6 Anatomie.
7 Chimie.
8 Histoire naturelle.
9 Droit de la nature et des gens.
10 Histoire et morale.
11 Hébreu, Chaldéen, Syriaque.
12 Arabe littéral.
13 Arabe vulgaire.
14 Turck.
15 Persan.
16 Chinois et Mandchou.
17 Sanscrit.
18 Grec (littérature).
19 Philosophie grecque et latine.
20 Éloquence latine.
21 Poésie latine.
22 Littérature française.
23 Cophte et Égyptien.
24 Indostani.
25 Antiquités.

B. ADMINISTRATION.

1. — Un administrateur.
2. — Un secrétaire.
3. — Un bibliothécaire et garde des cabinets.

ART. 3.

Les doubles chaires, aujourd'hui existantes, seront réduites à une seule, pour chaque langue ou chaque science, au fur et à mesure des extinctions et des vacances.

ART. 4.

Un règlement, rédigé en conseil général des professeurs, sera soumis à notre approbation pour assurer le service et l'ordre du *Collége royal*, réorganisé sur les bases posées dans les articles qui précèdent.

ART. 5.

Notre ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

---

## DEUXIÈME ORDONNANCE.

ARTICLE PREMIER.

Les sieurs Champollion le jeune et Garcin de Tassy sont nommés lecteurs et professeurs royaux au collége de France, le premier pour le cophte et l'égyptien, le second pour l'indostani.

ART. 2.

L'époque de l'ouverture des cours sera déterminée par notre ministre de l'Intérieur, sur l'avis de l'administrateur de l'établissement.

ART. 3.

Notre ministre est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

---

## Comparaison des dépenses.

1° AVANT LA RÉORGANISATION.

| | |
|---|---|
| Crédit du collége de France.................... | 120000 fr. |
| Crédit de l'école des langues.... ............... | 39800 |
| Total | 159800 fr. |

2° APRÈS LA RÉORGANISATION.

| | |
|---|---|
| 25 chaires — à 5000 fr......................... | 125000 fr. |
| Secrétaire............ / Bibliothécaire......... } ........................ | 5000 |
| Frais divers.................................. | 20000 |
| Total | 150000 fr. |

» La différence au profit du trésor serait de 9800 fr., mais ce que je vois surtout et ce qui me détermine c'est la simplification du service sans que les études soient amoindries et que la science ait en réalité rien à perdre.

» Sous la République et sous l'Empire les traitements, dans les grands établissements scientifiques, différaient selon les dates de création. A l'école des langues les professeurs avaient 5000 fr.; au collége de France 6000 fr.; au Muséum d'histoire naturelle 6000; les conservateurs de la bibliothèque impériale avaient 6000 fr.; les administrateurs des bibliothèques sainte-Geneviève, Mazarine et de l'Arsenal 5000 fr.; les membres du bureau des longitudes 8000 fr. M. de Vaublanc réduisit partout les traitements à un taux égal, celui de 5000 fr. et même une loi défendit les cumuls ou du moins pour un temps, rabaissa les seconds, troisièmes et quatrièmes traitements à moitié, au quart, au huitième. Ces proportions décroissantes n'ont pas été maintenues, et au contraire des augmentations ont été accordées sur le chiffre de 1816. Je crois qu'il y aura un travail général à faire sur tout ce grand service des sciences et arts; il faut favoriser mais sans rien prodiguer outre mesure et sans dilapider les trésors de l'Etat. La science s'honore et s'élève par sa modération et je n'écris, Monseigneur, en de tels termes qu'avec l'assen-

timent des plus illustres de nos académiciens et professeurs. Ayez la bonté de voir ce que je propose pour le collége de France et l'école des langues. Ce qui sera décidé fera planche pour le reste, d'une réforme on ira à une autre et le bien s'opérera dignement et sans secousse. J'attends vos ordres et je suis avec respect etc. »

Tels étaient mon rapport et les pièces qui l'accompagnaient. M. de Martignac adopta toutes mes vues, mais M. Cuvier se mit en travers; Il présidait le comité de l'Intérieur ; il traina en longueur l'examen sur lequel un avis devait intervenir. Le temps se perdit, le ministère Polignac survint; La Bourdonnaye parut; il donna ma place au baron Trouvé. Champollion jeune mourut et la réunion fut ajournée aux kalendes.

Tant de gens vivent des abus qu'il est presqu'impossible de les réprimer ; quand on les chasse par une porte ils rentrent par l'autre. Je parlais de fondre le collége et l'école ; plus que jamais on les a séparés; au lieu de supprimer des chaires doubles, on a doublé des chaires qui étaient simples. Ainsi la chaire d'antiquités de la rue de Richelieu a eu sa rivale à la place Cambrai; en face de M. Raoul Rochette s'est posé M. Letronne, et peut-être qu'en ce moment on médite de fonder une ou deux autres places pour MM. les abbés Martin et Barassé, tant les vitraux et l'ogive ont la vogue. Encore si l'on pensait au laborieux Didron !

On a supprimé au collége de France la chaire d'anatomie mais on l'a remplacée par une chaire d'embryologie comparée. On a fait deux chaires d'histoire naturelle, l'une pour les corps organisés, l'autre pour les corps inorganiques. On a créé une chaire d'économie politique, une de législation comparée, une de langue et de littérature slaves, une de langue et de littérature germaniques, pour des hommes d'esprit qu'on voulait caser.

A l'école des langues orientales on a mis la chaire d'indostani, puis on y a ajouté une chaire de chinois, et une de malais et javanais.

Si bien qu'au lieu de 28 chaires que j'avais laissées dans les deux institutions et de 25 qui auraient pu suffire, on en a maintenant:

| | |
|---|---|
| 1° Au collége de France.......................... | 28 |
| 2° A l'école des langues.......................... | 9 |
| En tout | 37 |

Mon Dieu, je suis loin de m'en affliger ; je veux bien qu'on caresse les savants; je veux bien qu'on ait des chaires tant et plus et qu'on grossisse les états-majors académiques, qu'on les rétribue grassement, et qu'on fasse pour eux ce qu'on fait pour l'armée, ce qu'on fait pour les tribunaux, mais à la condition qu'ils feront leurs cours, eux-mêmes, régulièrement; qu'ils ne prendront pas l'argent pour s'en remettre à des suppléans du soin de donner

les leçons; mais à la condition qu'ils seront de la révolution, qu'ils en professeront les principes et qu'ils n'en arrêteront pas la marche!

Vous ne ne pensez pas comme moi? O mon ami, que j'en ai de peine! que je voudrais bien vous attirer dans mes voies, vous amener à ma source et vous y faire puiser à pleine cruche.

C'est vous qui êtes le docteur et c'est moi qui fais l'ordonnance; c'est vous qui êtes l'oracle et moi qui prêche; c'est vous qui avez le secret des choses et moi qui vous vante mon onguent et ma poudre!

Puisqu'au lieu de réduire on augmente, je quitte à mon tour le rôle de puritain. Je fais comme le chien de la fable, je veux ma part de la curée. Je me fais de mon siècle; je demande, je demande, c'est le moyen de se faire compter et d'obtenir. Je demande qu'on porte à quarante le nombre des chaires et qu'on ait, à partir du budget prochain: 1° un cours d'hygiène; 2° un cours de météorologie; 3° un cours de philosophie naturelle. C'est vous, mon cher ami, que je désigne pour la première place, c'est M. Babinet que je présente pour la seconde, c'est M. Comte que je porte pour la troisième.

La philosophie prise sur le fait, la science dégagée de toute creuse métaphysique, de toute convention, de tout prodige; la *science-vérité*, la philosophie pure, sera une nouveauté éminemment utile. La centralisation de tous les faits observés dans la région des météores sera d'une haute importance pour l'agriculture, la navigation, la société entière. Enfin l'hygiène publique professée par vous et des notions simples et sûres semées dans vos leçons pour la conduite des individus, des villes, des générations, attireront, n'en doutez pas, une foule immense à l'amphithéâtre. J'indique et vous devinez. Je me souviens d'un médecin, M. Demercy, qui traducteur d'Hippocrate, voulait à toute force être nommé pour glôser sur le père de la science, et du bec et de l'ongle, en grec et en français, combattre Galien. Il m'accusait de ne pas le seconder près des ministres, mais que n'ai-je assez de crédit pour faire en votre honneur ce que je ne tentai pas à la vérité pour lui! Ne me sachez pas mauvais gré de vous mettre en scène, de vous tirer ainsi de votre chalet de Maubuisson et de faire des vœux pour qu'on vous attache au grand collége royal. Ce n'est pas lui qui vous manque, c'est vous qui lui manquez. Vous pensez comme Socrate, vous parlez comme Buffon. Vos cours seront instructifs, vos cours seront charmants et d'une science dont on a peur, vous ferez sortir des enseignements qui seront mêlés d'histoire, de morale et de poésie.

12 février 1847.

Je ne quitterai pas le collége de France sans vous donner deux lettres qui le concernent et qui sont, la première du ministre Chaptal et l'autre du professeur Andrieux.

Le ministre de l'Intérieur, écrit (de sa main) aux consuls Bonaparte,

Cambacérès, Lebrun, sur une place vacante au collége et sur la forme à suivre pour la remplir.

« Citoyens consuls,

» Vous paraissez désirer que la chaire de poésie latine vacante au » collége de France soit mise au concours. Avant d'exécuter vos » ordres à cet égard, je vous dois quelques observations sur les in- » convénients de cette mesure.

» 1° On n'appelle d'ordinaire à la première place de l'enseigne- » ment public que des hommes dont la réputation est faite, des » hommes vieillis dans la carrière des lettres, or ces hommes peu » faits pour un concours, cèderont l'arène à des jeunes gens très » certainement inférieurs en mérite et moins recommandables par » leurs services.

» Vous venez de nommer le modeste et célébre Haüy au muséum » d'histoire naturelle : Haüy réunit journellement à ses leçons deux » cents élèves, et Haüy n'a jamais pu répondre à une seule des ques- » tions que lui faisaient les élèves à l'école normale.

» Le concours n'est donc pas le moyen d'avoir les hommes les plus » instruits pour professeurs. La renommée et la présentation des » professeurs de l'école où la place est vacante me paraissent bien » plus propres à distinguer et atteindre le vrai mérite.

» 2° Dans l'état où en est l'instruction, devant qui s'ouvrirait le » concours? Serait-ce devant les professeurs de l'école? mais dans » dans le nombre il en est plusieurs qui par la nature même de leurs » études devraient se récuser pour juges. Serait-ce devant un jury » formé à cet effet? mais où trouver aujourd'hui des hommes capa- » bles de composer ce jury? »

Les consuls furent frappés de ces observations; le concours n'eut pas lieu et Delille fut nommé. J'ai dit (dans le *fagot d'épines*) comment à sa mort il avait été remplacé par Tissot, de préférence à Ginguené.

La lettre d'Andrieux n'a pas de date, mais elle est de 1820 et adressée à M. le comte Siméon, qui fut ministre de l'Intérieur après la mort du duc de Berry, et lorsque d'odieuses accusations, d'abominables intrigues eurent forcé M. Decazes à renoncer au portefeuille.

Le professeur voulait orner la salle dans laquelle il faisait ses leçons. Je trouvais cela fort bien mais pour y arriver je lui dis: « écrivez d'un bon style, donnez vos belles raisons et je les ferai valoir; attachez le grelot; une démarche de vous assurera le succès d'une affaire qui me touche aussi vivement que vous-même.

Le conseil fut suivi; voici la pièce :

« Monseigneur,

» Le gouvernement, qui protége les beaux arts, est dans l'usage

» de faire faire tous les ans un certain nombre de tableaux » d'histoire, et cet usage n'a pas peu contribué sans doute à élever » notre école de peinture française à cet état florissant où elle est » aujourd'hui.

» Votre Excellence pensera peut être qu'il serait de bon goût et » dans les convenances, que quelques uns de ces tableaux fussent » consacrés à perpétuer le souvenir de traits remarquables de notre » histoire et honorables pour la mémoire de nos meilleurs rois.

» Le grand nombre des élèves qui suivent les cours du collége » royal de France a fait sentir depuis quelques années la nécessité » d'y construire une salle plus spacieuse que celles dont on faisait » usage précédemment ; cette salle a été faite par les soins et sous » la direction de M. Vaudoyer, architecte du gouvernement, on » s'occupe, en ce moment même, d'en achever la peinture qui ser- » vira à la rendre plus claire et à la décorer un peu et cela sans » beaucoup de frais, mais ce qui l'ornerait tout-à-fait et ce qui mon- » trerait que le gouvernement s'intéresse aux bonnes études et les » honore, ce serait d'y placer deux grands tableaux du genre his- » torique. Les peintres qui en seraient chargés auraient la bonté de » s'entendre avec M. l'architecte Vaudoyer sur les dimensions de » leurs tableaux ; ils viendraient voir la salle même où deux grandes » compositions pourraient être placées avantageusement et dans un » beau jour ; elles n'y seraient point ignorées, puisqu'il vient très » souvent cinq à six cents personnes assister aux leçons qui se don- » nent dans cette salle ; il n'est pas rare d'y voir des étrangers dis- » tingués et amis des lettres et de l'instruction ; l'aspect d'une salle » décorée excite nécessairement quelque influence sur les auditeurs » et sur le professeur lui-même; il en éprouve, en parlant, une sorte » d'inspiration ; la leçon est plus animée et en vaut mieux.

» Sans avoir la prétention d'indiquer aux peintres les sujets qu'ils » doivent choisir, j'ai l'honneur de soumettre à votre Excellence l'i- » dée première de deux tableaux, à l'honneur de François 1er et de » Henri IV, lesquels tableaux, comme relatifs au collége royal de » France par les sujets qui seraient représentées, trouveraient par- » faitement bien leurs places dans une salle de cet établissement res- » pectable par son antiquité et son utilité.

» Je suis avec respect,

Monseigneur,

De votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

ANDRIEUX.

*De l'Académie française, professeur de littérature au Collége royale de France.*

Ce que j'avais prévu arriva. Les tableaux furent accordés et placés. Je craignais qu'on ne les eût enlevés depuis. Voici ce que m'écrit à leur sujet, Hilaire-Léon Sazerac, que j'avais prié de vérifier l'état des choses. Sazerac est un de mes vieux et bons amis, un ami sans façon, un ami dévoué, un ami de deuil et de noces, un ami de toutes les fortunes et qui ne m'a abandonné ni dans mes élévations ni dans mes revers. Il est poète et prosateur; il broche des romans et des chansons, des biographies et des Noëls avec une extrême facilité. S'il était plus intrigant, s'il était soutenu par quelques ligues, s'il était connu et compris par quelque riche et actif éditeur libraire, il aurait bien vite dans la presse et les feuilletons, une place marquée. Mais il a du goût, de l'honnêteté, de la pudeur et ce sont-là maintenant de maigres ingrédients pour se produire. Voyons sa note sur le Collége de France : « Suivant vos désirs, je suis allé ce matin » place Cambray. Les deux tableaux, représentant les rois fondateurs, sont dans la salle que vous aviez indiquée. C'est l'amphithéâtre d'Andrieux, l'amphithéâtre où Michelet fait ses cours; » vaste hémicycle, qui ne peut, m'a dit le concierge, contenir la » foule qui s'y presse le jour (c'est le jeudi) que le professeur s'y » fait entendre.

» Les tableaux ne portent pas de nom d'auteur et je ne saurais à » qui les attribuer. C'est l'arrangement théâtral, les attitudes forcées, la couleur terne ou fausse de l'école, à cette époque, » et, je vous le confie à regret, c'est en tout d'un assez pauvre » dessin. Les deux héros ont l'air de deux forts de la Halle déguisés, pourvus d'énormes et longues cuisses et jambes, avec des » bustes presqu'aussi courts que celui de Mayeux. Ces deux toiles » à moitié encastrées dans la muraille ont déjà beaucoup souffert de » l'humidité. Elles ne sont l'objet d'aucun soin et cet oubli dans lequel elles sont traîtreusement laissées me fait voir que si l'administrateur aime la musique, il fait peu de cas de la peinture et de » ses œuvres. Le plafond, voûté à plein ceintre est orné de rosaces » peintes en jaune. Au centre et dans la partie inférieure sont des » caissons où se voient des figures allégoriques. Il y a des grisailles » au-dessus de la chaire du professeur, et dans les angles deux cartels où sont les portraits de Cuvier et de Ramus (je crois), mais » quels portraits ô ciel! d'horribles croûtes! »

J'ai transcrit cet arrêt dans sa crudité. Sazerac est un bon juge, peut-être un peu sévère; il était peut-être à jeun quand il m'adressait sa critique et son sang-froid n'était pas sans humeur. Au fond pourtant j'ai peur qu'il n'ait raison sur tous les points. Je commandai les tableaux mais je ne les vis pas, mais je n'étais plus là pour les recevoir et quand j'y aurais été, qu'y faire ?

J'ai pendant quinze ans dirigé de mon mieux la division qui m'é-

tait confiée; j'ai examiné, j'ai consulté, j'ai tout mis en œuvre pour avoir les meilleurs artistes, les meilleures pages. J'ai pris les peintres chargés des travaux du gouvernement à l'Institut, et parmi les lauréats, les élèves revenus de Rome, les décorés de médailles d'or aux expositions du Louvre; malgré ces précautions, j'ai fait, je le confesse, bien de mauvais choix, bien des âneries. J'ai certainement, et je m'en vante, contribué à imprimer un mouvement ascentionel et rapide à tous les arts, mais aux résultats souvent heureux il s'est mêlé bieu des mécomptes, et si j'ai obtenu pour l'argent du budget quelques chefs-d'œuvres, ô qu'en revanche j'ai, des sueurs du peuple, payé de lourds écrits, de grossiers marbres et de sales peintures!

---

## Sociétés académiques d'Angers.

14 février 1847.

L'annuaire des sociétés savantes donne les règlements et le nom des membres de la société d'agriculture et de la société industrielle d'Angers. Mais il ne mentionne ni la société de médecine, ni la société vétérinaire qui ont annoncé le dessein de publier des mémoires. J'ai leurs premiers cahiers qui sont très substantiels et qui promettent.

J'ai écrit au ministre de l'Instruction publique pour faire réparer un oubli qui m'étonne.

La médecine d'Angers a fait parler d'elle, elle se glorifie d'avoir fourni au monde savant des hommes comme Béclard, Billard, Bérard; comme Mirault qui a laissé un si beau renom d'opérateur; comme Ollivier qui a légué sa bibliothéque à la ville; comme Chevreul qui a mérité d'être le sujet d'un de vos chaleureux et étincelants discours; comme le vénérable Garnier qui se dépouillaït de ses vêtements pour les pauvres et qui, pour sa longue pratique, fut décoré de la légion d'honneur; pour ses vertus se vit décerner un prix Monthyon. Quand il mourut, (en 1844) je fis pour le buste de ce vieillard généreux les vers suivants, sur le diapazon de la localité.

» Autour de son cercueil, tous les pauvres se pressent.
» L'Église ouvre sa nef à ce deuil solennel,
» L'envie éteint ses feux, les vanités s'abaissent,
» Mais pour l'honneur qu'exige un si noble mortel,
» C'est trop peu que des chants et que des pleurs qui cessent:
» S'il vécut comme un saint, il lui faut un autel! »

La société de médecine vient (la friande) de vous placer au rang de ses membres honoraires et vous lui avez fait la politesse de lui en adresser *d'humbles remercîments.*

La société vétérinaire de l'Ouest a établi son siége et tenu sa première session dans nos murs. Nous avons un dépôt d'étalons et un dépôt de remonte qui donneront occasion de faire des observations utiles. Nous avons à l'île Belle-Poule, le *haras Boutton*, qui attire les amateurs, qui lutte avec ceux des princes et qui, bien fourni d'arabes pur-sang, promet à nos campagnes des races énergiques et légères.

La société industrielle sous un titre modeste embrasse toutes les branches de la science et des arts. Elle fait de l'histoire et de la numismatique, elle fait de la physique et de la chimie, elle fait de la physiologie et de l'hygiène, elle fait de l'éloquence et de la poésie, enfin elle parle chanvre, horticulture et céréales, elle parle charrues, machines, instruments aratoires et étend ses relations et ramifications dans tous les départements comme dans tous les royaumes éloignés ou voisins. C'est de son sein que sont sortis les congrès de vignerons, elle a perfectionné les comices et ses mémoires compactes et serrés, s'en vont tous les mois constater son existence et son zèle aux quatre points cardinaux du globe civilisé.

La société d'agriculture fondée par Louis XIV en 1685, sous le nom d'académie royale avec cette devise : *maculas ostendit et aufert;* puis morte à la révolution, a relevé le nez sous la restauration. J'eus la joie de contribuer alors à lui faire avoir une existence ministérielle qui a été confirmée depuis par ordonnance, avec des droits électoraux pour le moins égaux aux anciennes prérogatives.

Voltaire et Fréron, étaient sur l'ancienne liste, à côté l'un de l'autre. Voltaire donnait ses tragédies, Fréron son année littéraire. Ces volumes sont maintenant à la bibliothèque publique, avec les signatures de leurs auteurs.

Chamfort, en 1789, fut prié d'accepter un brevet d'académicien et ce fut l'abbé Rangeard qui lui en porta le compliment. La réponse fut catégorique : « Mon cher abbé, je vous aime et vous honore » comme homme, comme philosophe, comme ennemi des abus du » petit collet ; je suis sensible à votre ouverture si bienveillante et » j'irais fièrement m'asseoir dans le fauteuil qui touche le vôtre si » n'était que je ne songe plus depuis six mois qu'à mettre le feu à » tous ces vieux meubles d'académie. Les corps littéraires aussi bien » que les autres ont tout arrêté. Quand on les crée ils veulent de » la liberté, puis quand ils sont debout ils ne rêvent que priviléges. » A bas toutes les classes et coteries, à bas toutes les universités, com- » munalités, corporations, congrégations et confréries. C'est là mon » refrain, c'est celui de Mirabeau, et vous entendrez d'ici à peu de

» jours des bruits et des craquements qui vous apprendront de reste
» pourquoi je vous renvoye l'épais parchemin qu'on a remis hier soir
» de votre part à ma porte. Salut à vos savants, salut à vos abbés,
» salut à vos chanoines, mais vive l'indépendance et l'égalité. Plus
» de chaînes, plus de fourches. Bonheur et gloire à tous! »

Le discours que Champfort avait fait pour Mirabeau contre les académies ne fut pas prononcé. Mais tous les corps savants n'en furent pas moins jetés par terre.

Je ne sais que dire sur la chute et sur le rétablissement. Il y avait de fortes raisons *contre*, il y en a eu de très fortes *pour*. Je crois que ceux qui abattaient, voyaient de plus haut et plus loin. Mais l'esprit humain apparemment n'est pas mûr encore aux radicales innovations. Peu de temps après avoir rasé on a réédifié, on a repris les jalons, les errements, les vieilles formes discrètement rajustées, on a replâtré les carcasses ébranlées et l'on a replacé tant que bien que mal les institutions sur un terrain qui menace.

J'ai participé comme un autre à ces rhabillages. Je n'ai pas eu assez de force pour résister à l'entraînement, j'ai obéi à des ordres, cédé à des inspirations, je ne suis pas convaincu mais contraint, j'ai été et je vas de droite et de gauche et je m'en accuse. Où sont les lignes droites, où sont les caractères fermes, tout d'une pièce, inébranlables?

J'ai un de mes bons amis qui traite Champfort de gredin et de scélerat. Pauvre Champfort il faut que je le défende: qu'a-t-il fait pour mériter tant de colère? Auvergnat et bâtard, abandonné de son père, il ne connut que sa paysane de mère et il l'entoura, tant qu'elle vécut, des soins les plus tendres. N'y aurait-il pas rien que là de quoi désarmer les plus farouches? On ne l'appelait que le petit *Nicolas*, et venu à Paris pour ramoner les cheminées, il fut à cause de sa jolie figure, de ses dents blanches, de ses yeux vifs, remarqué par Morabin qui lui donna des leçons, et le pourvut d'une bourse aux Grassins. Nicolas y fut obscur d'abord, il végéta, pelota, puis tout à coup le voilà qui se débouche; il monte, il monte; en rhétorique il a cinq prix et devant lui tombent toutes les barrières. On l'entoure, on l'embrasse, on le choie, on le flatte. Il travaille, il parle, il rime, il chante, il est bien venu des grands, bien venu des femmes, à quarante ans il était de l'académie française et c'était dix ans plus tard qu'il renversait toutes ces masures poudreuses et gangrenées; helas! encore trois ans et Nicolas qui d'un souvenir de terroir s'était fait appeler Champfort, dégouté des faveurs, dégouté des horreurs, essayait d'échapper à la prison par le suicide et, maladroit à sortir d'un monde qui lui était insipide et odieux, il ne succombait qu'aux sottises d'un médecin qui pour le guérir d'un côté le tuait de l'autre.

Champfort a peu vécu et beaucoup produit. On a de lui des comédies piquantes, une bonne tragédie, des discours en vers et en prose, des morceaux d'histoire très remarquables, des vocabulaires, des recueils, des pensées et maximes qui remaniées avec art et amplifiées feraient la fortune des feuilletonistes. Protégé des grands, bien avec Condé, Choiseul, Vaudreuil, il ne put supporter le rôle de scribe et de secrétaire. Attaché comme lecteur à la princesse Elisabeth, il avait fait pour elle ces commentaires de la Fontaine que ne font pas oublier les notes du baron de Walkenaer, toutes précieuses qu'elles soient. Il fut heureux à Auteuil avec madame Helvétius, heureux à Etampes avec une autre et charmante femme; puis veuf de ces affections il rentra à Paris et ce fut pour se consoler qu'il se lança dans les luttes de l'époque, luttes acharnées et furieuses où il laissa bientôt ses illusions et sa vie.

La tragédie de Mustapha et Zéangir fut jouée à Fontainebleau, avant de l'être à Paris. Le succès fut grand et l'auteur mal récompensé n'en fut que plus sombre; qu'on en juge par la correspondance qui suit. Antoine, un sculpteur, son ami, lui écrivit le billet suivant : « Antoine est venu pour avoir le plaisir de voir M. de » Champfort et pour le féliciter sur le succès que sa pièce a eu à la » cour. Il croit fermement que ce succès sera confirmé par la nation » comme il avait été présagé par les connaisseurs dans les lectures » intimes et souhaité si vivement par ses amis. Ce n'est qu'à ce titre » qu'Antoine ose laisser à M. de Champfort un faible témoignage de » la joie bien sincère qu'il a éprouvée en apprenant l'effet de la re- » présentation et la manière dont la reine a payé ses talents. »

Champfort ayant trouvé ce billet chez son portier y répond tout de suite : « J'ai reçu, Monsieur, à mon retour de Fontainebleau, un » billet de vous qui m'a bien touché et je vous aurais fait part de mon » succès, des détails heureux qui l'ont accompagné, si dans tout ce » tracas on avait un moment pour écrire. Je vous avouerai cependant » que j'ai le cœur gros et malade, vous devinez bien de quoi. Vous » êtes témoin vous et madame Vestris qu'il est impossible de se con- » duire plus honnêtement et plus prudemment.

» De quoi m'a-t il servi d'adorer la vertu ? »

» Vous me consolerez, me rassurerez, me conseillerez, je ne veux » rien faire sans votre aveu. Ma confiance en vous porte sur deux » bases bien solides : celle de l'honnêteté et de l'amitié.

» Mandez moi au juste, je vous prie, le jour, l'heure et le lieu où » je puis avoir l'honneur de vous voir. Le lieu est de trop, car nous » ne sommes plus dans le temps de la promedade; j'irai vous cher- » cher chez vous, mais surtout ne vous donnez pas la peine de pas-

» ser chez moi. Il faudrait que je fusse prévenu la veille pour n'avoir
» pas les regrets les plus vifs. Je vous embrasse, Monsieur, comme
» je vous estime, ne pouvant rien dire de plus fort.

» A Paris, 3 novembre 1776, rue neuve St-Augustin, maison de M. Lesage. »

*Réponse d'Antoine.*

» J'ai reçu votre lettre hier au soir, Monsieur, elle ma bien étonné en m'apprenant qu'au milieu des succès les plus mérités vous n'êtes cependant pas parfaitement content ; que vous avez le cœur gros, sans doute de quelques mauvais procédés des personnes qui vous devraient le plus d'affection et le plus d'égards. Je crains de trop m'éclairer sur ce point délicat et je serais bien fâché que vous eussiez à vous plaindre de....., je n'ose nommer; mais après tout il faudrait en prendre votre parti. Il y a des circonstances où, satisfait de sa propre conduite, on doit se consoler des torts des autres; tant pis pour ceux qui se conduisent mal. Vous, Monsieur, qui avez toujours une conduite admirable mettez-vous au-dessus des tracasseries inférieures. Je suis impatient de vous voir. Si par hazard vous restez chez vous aujourd'hui, depuis midi jusqu'à une heure et demie, j'aurai le plaisir de vous embrasser, j'aurai le plaisir de vous entendre et au besoin de vous consoler. Si vous ne pouvez pas me recevoir et qu'il vous soit plus commode de venir chez moi, soit ce matin, soit tantôt, soit demain matin depuis sept heures jusqu'à midi, dites et faites, je serai entièrement à vos ordres.

4 novembre. »

Champfort avait des prétentions sur des femmes de la cour qui ne répondaient pas toujours à ses avances; qui d'autres fois après s'être livrées à ses vœux le quittaient brusquement et passaient à des robins ou à des mousquetaires. Il avait de plus des intrigues suivies avec des actrices; il se brouillait souvent avec les premiers gentilshommes de la chambre et avec les comédiens pour la représentation de ses pièces, et de là des tourments de toute espèce que le bon sculpteur Antoine, confident intime, avait bien de la peine à appaiser.

Le ministre Rolland écrivait à Champfort : « la direction de la bibliothéque nationale est vacante, acceptez-la, mon ami, câsez-vous là dans une place qui est selon vos goûts et que ma femme et moi nous vous envions. Vous aurez des employés pour le catalogue, faites achever le travail commencé; c'est une grande tâche et bien utile. Faites trier parmi les livres des couvents ceux qui manquent à nos collections. Vous allez être le gardien des pensées de ceux qui nous ont précédés; disposez tout pour favoriser le dévelop-

» pement des idées de l'avenir. Je demanderai des fonds et j'en obtien-
» drai. Vous me donnerez votre avis sur le transport de la biblio-
» thèque au Louvre, dans des galeries qu'on achèverait. Molinos
» fait des projets, Talleyrand les a vus et approuvés, l'assemblée
» voulait donner les sommes nécessaires pour l'exécution, et je serais
» heureux en remettant à flot tous ces plans, de faire prendre une
» bonne et solide décision sur un si grand intérêt. Rêvez y et venez
» un soir souper avec moi, nous en causerons. Je suis le ministre
» de l'argent et vous le ministre de l'intelligence. Vous avez avec
» vous Barthélemy que j'estime fort et Capperonnier qui est brave
» et digne. Allons courage, ami, je compte sur vous comme sur
» moi-même. »

Champfort s'émut à la lecture de cette lettre. Il s'instala rue de Richelieu, mais il ne put long-temps retenir sa langue. Il s'était moqué des nobles, il s'était moqué des émigrés, il s'était moqué des prêtres et *calotins* ; il se moqua des girondins qui le lui pardonnèrent, puis des jacobins qui le *coffrèrent* et furent cause de son désespoir et de sa fin. Je trouve dans sa vie de grandes ressemblances avec celle de saint-Evremond, il n'y a que la naissance de l'un et de l'autre qui diffère. Champfort était bâtard et saint-Evremond se piquait de noblesse et de légitimité.

Tous deux furent chéris et trahis des grands. Saint-Evremond servait dans nos armées contre les Espagnols, et, capitaine des gardes de Condé, il se brouilla avec le prince pour de mauvaises plaisanteries ou plutôt pour de trop piquantes et trop justes remarques. Les grands en aucun temps ne veulent souffrir les vérités. Caustique en dépit de tout et à tout risque, il s'attaqua au cardinal Mazarin et fut mis à la Bastille. Il en sortit lors de la fronde et ayant pris le parti du roi, il fut fait maréchal de camp. Mais de nombreux et admirables faits d'armes qui le signalèrent en toute rencontre, ne balancèrent pas à la cour des traits de raillerie qu'il décocha contre les éminences et les altesses. Sa lettre surtout au maréchal de Créquy, lettre où il blamait le traité des Pyrennées, ne lui fut pas pardonnée. Il allait être arrêté et jeté au cachot, quand il fut averti par une de ses maîtresses et prit le parti de passer à Londres. Jamais il n'en revint. Il était gourmand, libertin, joueur, il aimait éperdument tout ce qui était joli, voluptueux, amusant. Il vécut heureux sur les bords de la Tamise, sans trop croire à tout ce que prêchait le confesseur de Charles II ; à sa mort, arrivée lorsqu'il avait 50 ans, il fut enterré près des rois et reines, à Westminster. Toutes ces péripéties sont assez de la nature de celles qui marquèrent et troublèrent les jours et les nuits de Champfort. Au lieu de princes, mettez sans culottes, au lieu d'Albion mettez la Seine, au lieu d'une église royale pour sépulture mettez une planche sur laquelle on porte le pau-

vre auteur à la fosse commune, et vous aurez le tableau des deux existences et de leur terme.

Saint-Evremond avait plus de goût et de style que d'érudition, plus d'esprit que de génie. Champfort valait mieux que lui, sans contredit, comme écrivain, mais cependant peut être qu'aujourd'hui même il est moins lu !

---

# TOMBEAU D'AGNÈS SOREL,

## QUERELLE DU PRÉFET D'INDRE ET LOIRE

## ET DE L'ARCHEVÊQUE DE TOURS.

---

En voyageant je moissonne. A peine sorti du wagon je parcours les villes, j'entre chez les bouquinistes, je questionne les épiciers : « Avez-vous des manuscrits, avez-vous des autographes? » Le plus souvent ils n'ont que des chiffons et des saloperies qu'ils veulent vendre bien cher. Mais il arrive aussi que des papiers oubliés me donnent dans l'œil, et que sans avoir l'air d'y mettre un grand intérêt, je me fais, à des prix raisonnables, céder des pièces qu'il eût été dommage qu'on laissât enfouies.

La lettre qu'ici je transcris pour vous n'est pas assurément des moins précieuses de mes trouvailles. Elle fut écrite confidentiellement, le 13 mai 1806, au ministre Champagny, et l'objet et les termes sont de nature à fixer les regards d'un amateur de votre espèce.

### Lettre de l'archevêque de Tours au Ministre de l'Intérieur.

» Votre Excellence m'a permis de lui écrire avec confiance, dans les occasions qui me sembleraient assez importantes pour mériter une attention particulière de sa part. Je profite aujourd'hui d'une permission que je tiens de sa bienveillance, et si j'en use sans m'assujétir à cette réserve d'expression que je m'impose avec le public sur des points assez délicats, je ne dirai pourtant rien qui ne s'accorde avec le respect que j'ai pour votre Excellence.

» Elle a sous les yeux l'arrêté du 20 nivôse, pris par M. de Pommereul pour la restauration du tombeau d'Agnès Sorel, la lettre que j'ai cru devoir écrire à son successeur le 7 mars dernier, et l'arrêté du 24 pris par M. Lambert.

» Ces pièces font suffisamment connaître le fond d'un procès qui intéresse je ne dis pas la mémoire des anciens chanoines de Loches ou celle d'un archevêque de Tours, mort il y a dix ou douze ans, car je suis bien moins touché de l'offense gratuite qui leur est faite par l'arrêté contre lequel j'ai reclamé que de sa liaison avec une offense plus grave faite publiquement à toutes les convenances, à la morale des peuples et à la vérité d'un fait important de notre histoire.

» Je prie votre Excellence de se faire représenter les inscriptions ordonnées par l'arrêté du 10 nivose pour le monument d'Agnès Sorel.

» Elle y verra d'abord la concision maligne et le ton sarcastique avec lequel des faits injurieux et faux ou incertains sont exposés à tous les yeux avec la sanction de l'autorité publique. C'est peut-être le premier exemple d'un pareil outrage fait à la mémoire des morts par cette autorité toujours si imposante et cela sans motif, sans prétexte ; car elle n'a pas ici le besoin d'inspirer de l'horreur pour des crimes récents et avérés puisqu'ils n'ont pas eu lieu.

» Votre Excellence verra dans l'inscription, des louanges données à une femme pour avoir accordé *des faveurs* adultérines, et pour avoir *mis un prix* quelconque à ce genre de faveurs. C'est encore la première fois qu'une inscription publique aura décerné une telle louange et employé un style si opposé à la prudence, à la gravité d'un administrateur.

» Je passe sous silence la vérité des faits relatés dans l'inscription et qui est discutée dans ma lettre.

» Enfin votre Excellence a dû voir avec surprise l'ordre de transcrire, sur un monument public, un vers tiré d'un poème si obscène, qu'il n'y pas une femme honnête qui ne rougisse de l'entendre nommer, et pas un homme du monde qui ose le citer en bonne compagnie.

» Je rappelle ici brièvement toutes ces choses afin d'épargner à votre Excellence une seconde lecture de la lettre détaillée que j'ai cru devoir écrire à M. Lambert à cette occasion.

» Voici maintenant ce qui se passe : depuis la publication du premier arrêté, qui remonte au 14 février, l'étonnement de la classe très nombreuse des hommes honnêtes qui ont été blessés de la violation publique des convenances, s'est fait remarquer sensiblement dans cette ville et dans tout le diocèse.

» L'arrêté du 24 mars leur a donné l'espérance d'un prompt re-

dressement quoique les motifs qui le sollicitent soient exprimés avec le plus grand ménagement pour M. de Pommereul. Ma lettre même qui l'inculpe, quoiqu'avec les égards dus à un administrateur quand il use mal de son autorité, n'est que relatée dans l'arrêté et reste sous les yeux de l'administration suprême.

» Depuis cette époque, plusieurs journalistes ont publié des articles ou la conduite du nouveau préfet et de l'archevêque de Tours est indirectement blâmée et livrée sans défense à l'opinion publique, parce que l'archevêque et le préfet ont la sagesse de se taire sur un point dont la décision appartient au gouvernement.

» A Paris, les amateurs du vaudeville, les amis outrés de la mémoire d'Agnès Sorel, que ni M. Lambert ni moi n'avons voulu flétrir, et les oisifs cherchent à tourner en ridicule, la demande de suppression d'un monument assez inutile, demande dont les motifs estimables sont inconnus ou ne sont pas de nature à être appréciés par la frivolité.

» Les amis particuliers de M. de Pommereul s'agitent en tous sens, pénètrent dans les bureaux de votre Excellence et font connaître ici par des lettres exagérées l'espoir où ils sont que le premier arrêté sera maintenu dans son intégrité.

» Dans ce département, les partisans des opinions de l'ancien préfet ne manquent pas d'employer tous leurs moyens pour égarer les esprits et faire regarder le nouveau, ainsi que l'archevêque, comme ennemis des beaux arts et des opinions libérales. Ils se promettent déjà le triomphe de la licence sur la morale, du mensonge sur la vérité, tel qu'il aura lieu en effet si l'arrêté suspendu provisoirement est maintenu en definitive.

» Et tout cela parce que la pensée du gouvernement sur cette affaire reste depuis trop long-temps inconnue. On cherche en vain la cause de tant de délais, parce que l'irrégularité du premier arrêté dans les moyens financiers d'exécution ou par le défaut d'autorisation préalable du gouvernement, fournit un motif plausible de l'annuler, sans porter atteinte à la considération de M. de Pommereul dans son autre département.

» Votre Excellence pèsera ces réflexions dans sa sagesse. Une plus longue incertitude sur ce point ne peut qu'entraver ici la marche de la nouvelle administration, fournir des armes à ceux qui redoutent sa pûreté et son intégrité, et peut être lui ôter les moyens de faire le bien auquel l'appelle la confiance du gouvernement.

» Je ne parle point des désagrémements qui en résultent pour moi.

» Lorsque je succombe en travaillant avec modération au rétablissement des bons principes, je succombe sans murmure et je ne fais que bénir la main protectrice de l'autorité lorsqu'elle veut bien encourager mes efforts.

» Il ne me reste plus qu'un mot à dire et il prouvera à votre Excellence que je m'abandonne à elle sans aucune réserve. Je ne me plains point de M. Benoist, et je me plais à dire que je n'ai eu personnellement qu'à m'en louer dans toutes mes relations avec lui. Mais il est l'ami particulier de M. de Pommereul, et je sais qu'on agit auprès de lui dans cette affaire avec beaucoup d'ardeur et de persévérance. L'amitié pourrait l'égarer dans le rapport qu'il doit en faire à votre Excellence. C'est pourquoi je la supplie de la juger avec une attention toute spéciale et de vouloir bien se faire lire en entier le peu de pièces sur lesquelles doit être fondée une décision beaucoup plus importante qu'elle ne le paraît au premier abord.

» J'ai l'honneur de saluer votre Excellence avec respect.

✝ L. M. Archevêque de Tours.»

L'archevêque était M. de Boisgelin, (Boisgelin de Cucé) poli mais entêté, breton comme le préfet qu'il attaquait, poète comme lui, philosophe comme lui, ayant fait tirer à dix exemplaires certains écrits fort peu édifiants, mais cachant ses petits vers sous l'aumusse et n'avouant que ses allocutions et instructions toutes confites, ses mandements, ses pastorales; rigide observateur des règles canoniques et ne pouvant souffrir qu'un pouvoir civil ou militaire, vint s'opposer à l'exécution de ses volontés.

Comment un tel prêtre eût-il vécu en paix avec le plus cassant des administrateurs?

Pommereul avait fait imprimer un calendrier où, à la place du nom des saints, il avait mis le nom des sages de l'antiquité, du moyen âge, des temps modernes. Un annuaire pareil avait été fait à Angers par Mévolhon l'oratorien, mais c'était en 1793, tandis que le préfet de Tours s'était avisé de sa mascarade justement depuis le concordat..

A ce premier discord s'était joint celui du tombeau d'Agnès et tous les jours la plaie s'envenimait davantage : « Agnès, disait Pommereul, est une belle et bonne fille qui vaut bien Jeanne d'Arc. Jeanne et Agnès ont sauvé la France, Jeanne par son épée, Agnès par ses conseils. J'ignore ce que Jeanne a fait avec Dunois, Lahire, Xaintrailles; a-t-elle été pure, a-t-elle été vierge? Je ne m'en inquiète guère, je la vois brave et patriote, partant sacrée, et je fais des vœux pour qu'à Orléans, à Reims, à Paris, on lui érige un monument aux frais de la France. Mais Agnès avait à Loches un tombeau; elle avait un monument dans l'église des chanoines qu'elle avait enrichis. Ces chanoines après la mort de Charles VII offrirent bassement à Louis XI de briser le marbre et de jeter aux vents les cendres. Mais le rusé prince leur dit : « Certes, beaux sires, vous pouvez cela faire, mais rendez le bien ! » la condition était dure, la leçon servit.

Le tombeau resta debout et ce ne fut que sous *la terreur* que par mal entendu on le mit par terre. Je le veux redresser pour l'honneur du pays, et en souvenir d'une femme qui ne se vautra pas dans les voluptés, mais qui fit servir la puissance de ses charmes, l'attrait de sa bonté à relever le caractère de son royal amant et à le porter aux plus nobles actions et aux plus grandes. Je ne vois pas les détails, les moyens, les fautes, mais le but, la fin, le succès; je refais ce que fit un roi, ce que défit le peuple; je le rétablis au profit du peuple lui-même et au nom de sa gratitude, un moment obscurcie.

» J'ai sous les yeux le manuscrit d'un prébendier plus honnête que ses confrères et qui fit, à la louange d'Agnès, mille sonnets latins. Je me rappelle en outre les vers très français d'un monarque illustre :

« Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérite,
» La cause étant de France recouvrer,
» Que ce que peut dedans un cloître ouvrer
» Clause nonnain ou bien dévot hermite. »

et fort de ces suffrages, de ces antécédents, de ces exemples, je maintiens mon arrêté et le ferai exécuter en dépit des cagots, en dépit des prudes, en dépit des imbéciles, en dépit de tout! »

Les choses en étaient là quand l'empereur fit passer M. de Pommereul de la préfecture de Tours à celle de Lille, puis il l'appela (remarquez le bien) à la direction de l'imprimerie et de la librairie. Mettre un tel homme à la tête du mouvement intellectuel, c'était assez montrer qu'on voulait brider l'orgueil et arrêter les empiètements du clergé en même temps que laisser le passage libre aux enfants et disciples des encyclopédistes. Pommereul, dans ses fonctions ne fut pas aussi large qu'on le supposait, mais le coup de bascule n'en fut pas moins visible. De l'ancien directeur, Portalis, qui traitait avec le pape et laissait frauduleusement circuler ses bulles, au général mécréant qui riait à pleine gorge des excommunications et de la daterie, la distance était grande, c'était l'eau et le feu, le chien et le chat. L'empereur, en signant le concordat, avait cru appuyer son trône sur l'autel, il ne tarda pas à reconnaître que si la mesure prise avait calmé en apparence les esprits et fait marcher les affaires, elle avait eu aussi des inconvénients graves, et dans bien des coins, mis le feu aux étoupes. Il y eut donc pour lui un temps d'arrêt et un revirement jugés necessaires; il favorisait les évêques en tant que soumis et dociles; mais tout en les caressant et payant bien, il restreignait tant qu'il pouvait leur influence. Ses ministres avaient le mot et le secondaient; les chefs de division suivaient l'impulsion donnée par les ministres. Benoist (d'Angers) était chef du personnel à l'Intérieur, et dès le principe il avait eu le dossier relatif au débat survenu entre le préfet et le prêtre. Mais il s'agissait d'un monument

et, en dernière analyse, les pièces passèrent dans la division des beaux-arts où la solution ne pouvait être douteuse.

Le ministre Champagny s'en tenait à ceci : « L'arrêté de M. de
» Pommereul n'a pas éte approuvé ; il n'y a donc pas lieu à
» revenir sur une décision ministérielle qui n'a pas été rendue. Il
» n'y a pas non plus lieu à confirmer l'arrêté de M. Lambert qui sus-
» pend ou modifie celui de son prédécesseur, puisque l'acte à chan-
» ger n'a pas eu de consécration supérieure ; nous aviserons. »

Et pendant qu'on avisait, le tombeau d'Agnès se replaçait avec ses inscriptions dans une des tourelles du château sous-préfecture de Loches où, si vous passez par cette ville, vous ne manquerez pas d'aller le visiter.

*La demoiselle de Fromenteau*, fut une heroïne impressionnable, son cœur n'était pas d'acier ; elle aima beaucoup, il faut ( dit sainte Therèse) beaucoup lui pardonner. A ne voir que l'intention, comme le jury, Agnès méritait des couronnes ; elle n'est pas la seule de sa trempe et de sa douce profession à qui la reconnaissance publique ait élevé des statues. C'est à nous, c'est à moi de plaider sa cause ; elle fut fille d'honneur d'une de nos duchesses, Isabeau de Lorraine, première femme du roi René. Ce fut en accompagnant cette princesse à la cour de Charles qu'elle monta au premier rang des favorites. Ah! que Dieu lui fasse paix! avec moi faites chorus, cher Pariset; priez pour sainte Agnès! je vous écris ces lignes sur une petite table, au haut d'un escalier à rinceaux et à spirale, dans une chambrette à ogives, qu'Agnès habita pendant son séjour en Anjou. Ces croisées, vaincues du temps, avec des nervures et colonnettes disloquées, lui donnèrent le jour oblique qui me vient éclairer ; voilà le ciel, le même, toujours le même ; il n'y a qu'elle qui n'est plus !

Pommereul s'étayait des sonnets d'un chanoine. Dreux du Radier les vit le premier en 1730, et il les trouva détestables ; ils étaient acrostiches et ramenaient sans cesse la *chaste Agnès*.

— Chaste ! s'écria Dreux ; elle avait quatre enfants.

— Oh ! je l'ai ouï conter, répliqua le prêtre, mais ce n'est que menterie.

Enfants ou non, le manuscrit existait, où est-il passé? J'ai écrit à Tours, et M. Delagarde, bibliothécaire de la ville, m'a répondu qu'il n'avait malheureusement jamais eu dans sa collection ( pourtant très riche) ce gage attendrissant de la charité évangélique. On perd tout, on ruine tout ; marbres et vélins, ivoire et bronze, tout disparaît et s'use. Ce n'est pas d'hier que date l'indifférence ou le vandalisme ; au Mans, à l'abbaye de Perseigne, de l'ordre de Citeaux, étaient quatorze tombeaux de fondateurs et de bienfaiteurs : tous furent détruits, les statues brisées, les inscriptions anéanties par un prieur barbare, en 1716, la première année de la régence.

Un buste d'Agnès Sorel figurait au musée des petits Augustins sous le nº 564, on a dit qu'il venait de Chinon, mais par erreur. C'était un fragment principal de la statue même qui faisait partie de l'ancien monument de Loches, fragment arraché aux démolisseurs en 1792 et transporté à Paris sur la demande de la commission centrale des arts. A propos de ce buste, Alexandre Lenoir a écrit, dans son gros livre, que si Agnès avait sacrifié sa vertu à Charles VII, c'était uniquement, absolument, résolument pour l'exciter à reprendre l'offensive, à ressaisir sa dague et à tomber à bras racourci sur Bedfort, Chandos, Talbot et les féroces anglais qui violaient toutes les filles et dévastaient le beau pays de France. Certes ce dévouement était méritoire, et cette version de l'antiquaire est bien propre à corroborer les idées que le préfet d'Indre-et-Loire fit prévaloir contre l'archevêque.

Un de nos amis m'avertit à l'instant qu'on va mettre au concours à je ne sais quel congrès, ( le plus prochain je pense, qui doit se tenir à Tours) l'éloge comparatif et le parallèle d'Agnès Sorel, de Gabrielle d'Estrées et de Louise de la Baume le Blanc, duchesse de la Vallière, toutes trois nées en Touraine. *Le sujet*, ajoute-t-il, *sera joli et moral !*

Adieu, je vous embrasse et j'étais sur le point d'aller vous retrouver. Paris m'attire comme l'aimant attire le fer, mais il fait à présent trop cher y vivre. Le luxe y est monté à un excès déplorable, tout y est hors prix, et l'on a une avidité de toutes choses qui fait que tout aussi est d'une rareté extrême et se paye au poids de l'or. J'aime Paris, mais j'aime encore mieux l'aisance et l'abondance. J'aime Paris, mais avec un bel et grand appartement, avec des domestiques, des plaisirs, des spectacles, des voitures quand je veux, des déjeuners au café, des dîners chez le restaurateur, des parties de campagne; avec des livres, des tableaux, des achats capricieux de tout ce qui s'offre à la vue dans les boutiques. Hors de là, Paris est un lieu de tentations et de privations continuelles, un lieu de souffrances.

J'aime Paris, avec ma femme en toilette, élégante et recherchée, heureuse de ces colifichets, de ces écrans, de ces riens délicieux qui sont les joies du sexe; j'aime Paris avec mes enfants près de moi, bien établis, dansant, chantant, faisant bonne vie.

Mais Paris pauvre et toujours en alerte pour le loyer, les fournisseurs, les échéances, ah ! fi, j'aime cent fois mieux la province avec son calme un peu plat, ses soirées un peu ternes, mais du feu à pleine cheminée, du vin point frelaté, des œufs frais du matin, du beurre qui sent la violette, une maison de ville, une maison des champs, trois ou quatre valets et servantes, un bon cheval avec le briska léger, une correspondance étendue et soutenue qui tient au courant des affaires et met en rapport avec Londres et Paris, et

Vendôme et Bruxelles, et tous les amis qu'on s'est fait au nord et au midi, en Allemagne ou en Suisse. Ah! mon cher Pariset, tout cela est excellent et je serai bien heureux le jour où vous viendrez vous asseoir à ma table, comme vous me l'avez solennellement promis : « L'Anjou est ma seconde patrie! » Ce sont là vos paroles, j'en ai pris acte et je vous attends. Venez avant l'automne, venez avant l'été, venez ce printemps, nos vallées sont déjà comme des corbeilles de fleurs, venez vous rouler mollement sur l'herbe naissante. Il a fait un retour de froid qui nous a donné des rhumes, mais le sucre de pomme et la pâte de Regnaud nous ont guéris; il y a eu des inflammations de poitrine mais on a saigné, purgé, lavé, rétabli l'équilibre, et la santé publique est en ce moment admirable. Le pain est d'une cherté effroyable, la viande aussi, les haricots, le riz, les légumes, et pourtant tout résiste, tout espère, il y a dans nos populations un besoin d'ordre qui annonce une éducation bien faite et des âmes élevées jusque dans les classes inférieures. Les secours n'ont pas manqué, toutes les bourses se sont vidées, l'ouvrier a du travail, les boulangers cuisent, la belle saison fait sentir sa douce haleine, et voilà l'heure où vous ferez bien de venir nous trouver, si ce n'est pas pour la mi-carême, que ce soit pour Pâques. Nous vous ferons un lit sous une tente bien chaude d'où vos regards s'étendront sur le bassin de la Loire jusqu'à huit ou dix lieues, ce sera une féerie. Il n'y a pas sur la terre de plus ravissante contrée, elle est gaie, elle est fertile, elle est inspiratrice. C'est ici que Rabelais a fini ses études, c'est ici que Dubellay a rimé ses plus gracieuses épîtres. Il aimait l'Anjou et les Angevines par dessus tout. Vous rappelez-vous son discours sur les Illustrations de la langue, vous rappelez-vous le chapître dix, le plus étonnant des chapîtres, où se trouvent développées toutes les idées les meilleures sur la direction et la forme de l'instruction des peuples? Ah! que nos ministres ne lisent-ils les poètes! que ne lisent-ils Rabelais, que ne lisent-ils Dubellay! C'est dans ces ouvrages du XVI[e] siècle, dans les conseils des libres penseurs qu'il faut puiser les règlements pour la régénération des écoles de France!

Je vous mènerai à la Baumette, ancienne capucinière où nos deux pélerins furent enfermés. Dubellay et Rabelais y ont laissé des traces, nous verrons tout cela, nous causerons de tout cela et vous me redirez ces stances que vous avez faites pour madame de Caumont, et que vous me donnerez pour que je les imprime. Arrivez donc, ami, arrivez, cher médecin du corps et de l'âme; faites votre malle, prenez le paquebot ou la poste, laissez-vous aller à nos vœux et soyez assuré de trouver tout le long de la route, assuré de trouver à Saumur, à Angers, à Nantes et dans tout l'Ouest, des ovations, de la musique, des lauriers, des myrthes et des cœurs remplis pour vous

de vénération ; des bras ouverts pour vous recevoir , vous enlacer et vous étreindre.

F. GRILLE.

Le 2 mars 1847.

## Post-scriptum.

Je fouille dans mes cartons et, quand je trouve quelque chose de bon je me hâte de le donner. Ma correspondance n'est pas une œuvre didactique. Je ne sais ni poser des principes ni tirer des conséquences, je donne des faits, encore des faits; on en pourra dresser un jour la table afin de s'y reconnaître. Le temps galope, l'âge me talonne, je crains de mourir tous les matins et je ne crois pas qu'il faille perdre une minute pour imprimer les documents qui me tombent sous la main.

J'ai parlé deux fois du coup d'état de fructidor an V; j'ai assuré d'abord qu'il n'y avait pas eu d'élimination à l'Institut; ensuite j'ai reconnu qu'il y en avait eu précisément à cette occasion là, cinq d'ordonnées. Aujourd'hui je publie (d'après copie fidèle) une lettre d'Andrieux et de Borda sur cette exclusion même. Borda signe comme président à la place de Lacépède, Andrieux écrit et signe comme l'un des secrétaires de la troisième classe, ( celle de la littérature et des beaux arts). La lettre est du 7 vendémiaire an 6; elle est ainsi conçue : « Citoyen ministre , il a été fait lecture dans notre séance » générale du 5 vendémiaire, de la lettre par laquelle vous rappe- » lez à l'Institut, qu'en conséquence des lois des 19 et 22 fructidor » dernier , les places des citoyens Carnot, Pastoret, Sicard, Fontanes » et Barthélemi (sont vacantes) et vous engagez au nom du direc- » toire l'Institut à s'occuper de leur remplacement. Il a été arrêté » qu'il serait fait mention de la lettre et qu'elle serait renvoyée à » chacune des trois classes pour s'occuper de cet objet. »

Je mêle aux gros morceaux les friandises, ne serez vous pas bien aise d'avoir cette lettre de Mirabeau?

« Je ne vous écris qu'un mot, mon cher ami, pour que vous ne » soyez pas inquiet de moi. Ma pauvre nièce est aux portes du tom- » beau; une fièvre maligne l'a réduite en cinq jours, à cette extremité; » je ne sais pas où une jeune personne, qui, par une si belle carna- » tion, annonce un sang si pur, qui est douce, tempérante et ne » connaît aucune passion, a pu prendre le germe d'une si terrible » maladie; à ce compte nous autres prodigueurs de vie, nous de-

» vrions mourir tous les huit jours. La pauvre mère, qui est grosse,
» est navrée de douleur; nous aimons tous cette enfant qui est charmante; jugez de notre désolation; je ne me couche plus, et ma santé aurait besoin de calme, que ce triste événement ne promet guère. Imaginez, si nous la perdons, ce que c'est d'être à la campagne en tête à tête de sa douleur, isolé de toutes les distractions; enfin telle est ma destinée; j'ai souvent pensé que la mort était la plus belle invention de la nature, mais c'est quand elle frappe nous et non pas les nôtres. Adieu, mon ami, aimez-moi comme je vous aime et conservez précieusement votre enfant.

31 juin 1781.

MIRABEAU. »

L'écriture de Mirabeau ressemblait d'une manière frappante à celle de Villenave. Jamais caractères, jamais talents ne furent cependant plus opposés; jamais fortunes et renommées ne furent moins pareilles!

---

## Deuxième Post-criptum.

Une chose que M. Darreste, parent de M. de Lamartine me mande de Paris, m'étonne au dernier point. Sous l'Empire, les élections de l'Institut, pour les quatre classes, n'étaient régulières qu'après avoir été confirmées par décret rendu sur le rapport du ministre de l'Intérieur. Lors de la réorganisation du 21 mars 1816, l'Académie française prétendit à se placer hors ligne et à se faire octroyer des faveurs et des grâces toutes particulières. Jadis, elle avait des *honneurs* et *priviléges*, qui s'étaient éteints et qu'elle revendiquait. Les *priviléges* tels que ceux d'exemption de tutelles et curatelles, du droit de *committimus* aux requêtes du palais et autres de ce genre, trop visiblement contraires à nos codes en vigueur, ne lui furent pas rendus. Mais sur une réclamation spéciale du mois de juillet et par une décision du roi Louis XVIII, en date du 10, les *honneurs* furent concédés et voici en quoi ils consistèrent :

1° Admission de l'Académie française à haranguer le roi dans toutes les occasions où il reçoit les cours supérieures.

2° Introduction de l'Académie, par le maître des cérémonies, dans le cabinet du roi.

3° Autorisation, au directeur de l'Académie, de se rendre immédiatement auprès du roi, lors de l'élection d'un nouveau membre, pour demander la confirmation de la mesure prise et du choix arrêté.

4° Présentation au roi, par le directeur, de tous les membres, dont il est suivi, lors des audiences accordées par S. M.

5° Réserve de trois places pour l'Académie française, aux spectacles de la Cour dans les occasions solennelles.

6° Distribution, entre les académiciens, des médailles frappées lors du mariage et du sacre des rois et des princes.

Ces prérogatives furent attaquées sous M. Decazes et sous M. Siméon; elles furent consolidées sous M. de Corbière; attaquées de nouveau sous M. de Martignac, et nul doute qu'elles n'eussent fini par disparaître, sans l'avènement du ministère Polignac. Mais, comment se fait-il qu'elles aient résisté à la Révolution de 1830?

De ces droits de l'Académie française, le troisième est le principal : c'est celui qui consiste à faire confirmer les élections, par le roi, sur la proposition du directeur, sans l'intervention du ministre. Cependant l'Institut est un établissement public, qui a sa ligne au budget; le choix de ses membres importe à l'État et le ministre responsable ne peut, en bonne règle, y rester étranger; c'est ce qui arrive aujourd'hui encore pourtant. Au maître des cérémonies a succédé l'aide de camp de service pour introduire le directeur dans le cabinet du roi; c'est là tout le changement. J'estime qu'il y a lieu d'en exiger un autre; il faut en revenir au système impérial, ou plutôt aux prescriptions du régime constitutionnel. Dans notre gouvernement, les actes du pouvoir suprême ne sont valables que par le contre-seing des membres du cabinet. L'Académie française ne peut se soustraire à cette marche, invariable pour tous. A-t-elle plus d'importance que ses sœurs? personne ne le pense plus. Si les priviléges, il y a trente ans usurpés, étaient maintenus pour elle, il serait convenable d'en faire jouir les autres Académies, mais le désordre s'étendrait au lieu de se restreindre; je ne pense pas que ce soit en ce sens que la décision doive être prise. Egards partout, partout encouragement; partout aussi égalité, légalité. Qu'on donne des médailles, qu'on réserve des loges aux bals et aux spectacles; que les membres de l'Institut dansent et s'amusent, je ne m'y oppose pas : ce que je veux seulement c'est la Charte obéie, et la porte fermée aux *exceptions*, qui sont des chancres!

---

## Troisième Post-scriptum.

Vous m'avez lu des vers extatiques; je vous en expédie de légers, de frivoles, de libertins. La poésie se traduit en hymnes ou en chansons; le Pinde a deux cimes, deux versants, vous avez pris le beau côté, me laissant l'autre; nous chantons, vous, les anges, moi les femmes : vous êtes pieux, inspiré, orthodoxe, hélas! je suis païen!

Oh! le gros mot! mais vous ne me damnerez pas pour cela, vous ne cesserez pas de m'écrire. Platon et Simonide, Sapho et Corine, Anacréon et Tibule étaient païens et vous ne les brûlez pas, vous ne les rôtissez pas, vous les choyez, vous les savez par cœur, et que n'ai-je leur voix, leur lyre, leur génie! Le malheur est de n'avoir que cette licence qui fait tout dire, sans ce prestige et ce charme qui font tout passer. Lisez mes vers à la marquise de Retz, qui est sourde comme un pot, mais qui n'est ni quakeresse, ni tigresse; qui toute grand'mère qu'elle est, ne se fagotte point, ne s'embobeline point; qui est svelte, faite au tour; qui se baigne tous les matins, monte à cheval, donne des soupers où l'on rit comme des bossus, où l'on met à l'air toutes les propositions les plus audacieuses et les plus folles; et où l'on finit par des partitions, des accords et toute une harmonie improvisée dont les sons vous suivent jusque dans les visions de la nuit et le vague des songes.

---

## A LA MARQUISE DE RETZ.

De vous mon âme est occupée,
Tantôt le jour, tantôt la nuit,
Et, comment elle en est frappée,
Vous le verrez par cet écrit :
Je veux tout dévoiler, tout peindre ;
Doux hommage à votre bonté ;
Avec une autre, il faudrait craindre
Un tel excès de liberté.

Dure un peu vous avez l'oreille,
Mais tendre vous avez le cœur,
Et vous entendez à merveille
Les soupirs d'un adorateur;
Vous les entendez sans répondre,
Il fait en vain le Céladon
Et vous le laissez se morfondre,
Tant qu'il veut, sous votre balcon.

Si pourtant j'ai bonne mémoire,
Ce régime de cruauté,
Au prologue de votre histoire,
Par vous ne fut pas adopté.
Vous aviez un grain de folie,
Et, dans vos élans de gaieté,
Vous disiez, avec Aspasie :
La vertu, c'est la volupté.

Que vous étiez vive et jolie,
Quel feu brillait dans vos regards,
Quand la franche coquetterie
Vous emportait à ses hasards ;
Jamais activité pareille,
Ne vint s'offrir sur mon chemin ;
Des lassitudes de la veille,
On se moquait le lendemain.

Combien de portraits et d'épîtres ;
Que de concerts on vous donna ;
Du roman, combien de chapitres !
Combien de nuits à l'opéra !
C'était conquête sur conquête ;
Tout Paris courbait sous vos lois,
Et vous faisiez tourner la tête
Au juge, au soldat, comme aux rois.

Ah ! du temps qui vous reste encore,
Sachez bien employer le cours ;
Au monde qui se décolore,
Ne livrez pas vos derniers jours.
Lisez les poètes, les sages,
Partagez leurs divins transports,
Entourez-vous de leurs images,
Enivrez-vous de leurs accords.

Comme asile et comme ressource,
Le ciel vous doua d'un esprit
Qui pour vous doit être la source
D'un éclat que rien ne ternit.
Libre de soins, d'humeur égale,
Ne faisant que changer d'attraits,
Vous atteindrez l'heure fatale,
Sans amertume et sans regrets.

Suivez cette ligne commode,
Plus de caprices, plus d'écarts,
Mais surtout évitez la mode
Des béguines et des frocards.
Car si l'on allait vous surprendre
A confesse, quelque matin,
Pour le coup il faudrait s'attendre
A me voir mourir capucin.

FIN.